



Une dynamique de confiance

au service de la retraite
complémentaire



ACTION SOCIALE 2015

**RAPPORT SUR L'ACTION SOCIALE
DU REGIME AGIRC EN 2015**

VISION D'ENSEMBLE

Sommaire : Vision d'ensemble de l'action sociale du régime Agirc pour l'exercice 2015

Introduction	9
1. Analyse du fonds social	14
1.1 <i>Le résultat du fonds social</i>	14
1.2 <i>La dotation sociale (12 institutions et la fédération)</i>	16
1.3 <i>Les disponibilités après engagements hors bilan (12 institutions)</i>	17
1.4 <i>Le compte de résultat du fonds social de la fédération et la réserve sociale mutualisée de la fédération</i>	17
2. Analyse détaillée des principales charges et ressources du fonds social	25
2.1 <i>Le résultat financier</i>	25
2.2 <i>Le résultat exceptionnel</i>	25
2.3 <i>Le résultat d'exploitation</i>	26
2.4 <i>Le résultat d'exploitation de l'action sociale mutualisée et la réserve d'action sociale mutualisée</i>	27
3. Analyse des grandes catégories de dépenses de l'action sociale	34
3.1 <i>Les aides financières individuelles</i>	34
3.2 <i>Les financements collectifs et les droits réservataires</i>	37
3.3 <i>Les investissements consentis par les institutions dans les établissements pour personnes âgées non pris en compte en charges</i>	37
3.4 <i>Les actions mutualisées</i>	40
3.5 <i>Les actions de service</i>	40
3.6 <i>Les fonctions supports et transverses, les effectifs dédiés à l'action sociale</i>	41
3.6.1 <i>Les fonctions supports et transverses de l'action sociale</i>	41
3.6.2 <i>Les effectifs dédiés à l'action sociale</i>	43
4. Bilan des orientations sociales prioritaires	50
4.1 <i>Soutenir le retour à l'emploi des actifs les plus fragiles</i>	52
4.2 <i>Donner les clés du bien vieillir</i>	53
4.3 <i>Aider les aidants familiaux</i>	55
4.4 <i>Accompagner le grand âge en perte d'autonomie</i>	55
4.5 <i>Le socle commun de l'action sociale : état d'avancement</i>	60
Conclusion	67
Annexe 1	71
Annexe 2	72

Introduction

Introduction

L'année 2015 est la deuxième année de mise en place des nouvelles orientations prioritaires Agirc-Arrco 2014-2018, adoptées par le conseil d'administration de l'Agirc le 12 décembre 2013, à savoir :

- ✓ Soutenir le retour à l'emploi des actifs les plus fragiles ;
- ✓ Promouvoir les clefs du bien vieillir ;
- ✓ Aider les aidants familiaux ;
- ✓ Accompagner le grand âge en perte d'autonomie.

Ces orientations, déclinées en 12 axes stratégiques, définissent le cadre dans lequel les institutions s'engagent dans la réalisation opérationnelle d'actions.

Pour donner à ces actions, et aux moyens qui y sont consacrés, l'efficacité recherchée, les orientations mettent également l'accent sur la nécessité pour les institutions d'engager toutes formes de déclinaisons :

- des actions de niveau 1 : actions impulsées par les régimes dont la déclinaison prend des formes variées et mises en œuvre par quelques IRC pour le compte commun. Pilotées par les instances des fédérations, elles constituent le socle commun.
- des actions de niveau 2 : toutes les actions à caractère individuel, de service ou collectif concourant à la mise en œuvre des axes stratégiques, à l'initiative et sous la responsabilité des institutions de retraite complémentaire.

En outre, les orientations fixent également un objectif d'utilisation des dotations sociales dans les domaines prioritaires à hauteur de 80 % à atteindre progressivement sur la période et au plus tard en 2018.

Pour obtenir les informations présentées dans le rapport sur l'action sociale Agirc 2015, la collecte des informations s'est faite en 3 temps :

1. centralisation des comptes individuels par la direction financière (mars 2015),
2. enquête CUGAS (coûts unitaires de gestion de l'action sociale) par la direction du pilotage des objectifs et de la performance (mai 2015),
3. illustration qualitative de l'avancement des actions du socle commun, par la direction de l'action sociale.

La nouveauté en 2016 réside en la consolidation des données selon les méthodes de recueil définies conjointement avec la direction du pilotage des objectifs et de la performance.

Ainsi, le nombre de bénéficiaires a pu être identifié pour l'ensemble des services apportés aux ressortissants.

L'ensemble de ces données est donc accessible sur différents supports.

Les données ainsi traitées sont restituées dans un document : la vision d'ensemble de l'action sociale du régime Agirc.

Les données recueillies l'ont été pour le régime Agirc auprès de 12 institutions de retraite complémentaire.

Sont également proposées des comparaisons avec les informations recueillies au cours de l'exercice précédent, réévaluées en euros constants selon l'inflation (pas d'inflation en 2015). Toute augmentation d'une dépense d'action sociale, constatée en 2015 et comparée à 2014, reflète l'effort réel consenti par les institutions, de même dans l'esprit des contrats d'objectifs et de moyens.

1 - Analyse du fonds social

Le fonds social en 2015

	2015 (en M€)		2014
✓ Nombre d'institutions de retraite	12	↘	14
✓ Nombre d'entités périphériques * (comptes combinés)	40	↘	62
1. Produits (12 institutions + fédération)			
✓ Ressources	132,6	↘	141,4
<i>dont dotation sociale</i>	104,2	→	104,2
2. Charges (12 institutions + fédération)			
✓ Charges totales	102,6	↘	113,9
<i>dont charges d'exploitation</i>	87,9	↘	93,8
✓ Utilisation de la dotation sociale par les charges d'exploitation	84 %	↘	90 %
3. Résultats			
✓ Résultat du fonds social combiné (avec EP**)	30,9	↘	31,4
✓ Résultat du fonds social (12 institutions)	27,6	↗	26,2
<i>Dont résultat financier</i>	3,8	↘	5,2
<i>résultat d'exploitation</i>	21,4	↗	15,4
✓ Résultat du fonds social de la fédération	2,2	↗	1,0
4. Disponibilités			
✓ Après déduction des engagements hors bilan	47,7	↘	86,0
Soit 11,5 mois de charges totales			

* Changement de méthode conformément *Instruction Agirc 2016-8-DF Combinaison des comptes Agirc 2015, du 19/07/2016)*

** EP : entités périphériques

1. Analyse du fonds social

1.1 Le résultat du fonds social

Le résultat du fonds social peut être observé selon trois approches différentes en fonction du périmètre d'analyse pris en compte :

- dans le rapport de gestion Agirc, le résultat du fonds social est celui résultant des comptes combinés intégrant les comptes des entités périphériques retenues selon les règles de consolidation. 40 entités périphériques entrent dans le périmètre de combinaison en 2015 (cf. *Instruction Agirc 2016-8-DF Combinaison des comptes Agirc 2015, du 19/07/2016*). Les 40 entités périphériques rattachées aux fonds sociaux des institutions sont composées de 32 SCI et de 8 autres entités¹².
- dans le rapport sur l'action sociale, portant sur l'analyse des comptes individuels du fonds social (hors entités périphériques), le résultat du fonds social résulte des comptes des 12 institutions Agirc et de celui de la fédération,
- il est possible de distinguer le résultat du fonds social issu des comptes des 12 institutions et le résultat du fonds social de la fédération. En effet, depuis 2014, une partie des actions du socle commun (environ 5 %) est engagée directement par les fédérations au titre de la dotation sociale mutualisée.

Une réserve sociale mutualisée, alimentée par le tiers des plus-values des cessions du parc vacances et du parc médico-social et sanitaire et dédiée à la réalisation d'actions pour les établissements sociaux et médico-sociaux propriété des régimes Agirc-Arrco, est créée depuis 2007 (cf. *Instruction Agirc-Arrco 2007-97-DAS du 07-08-2007*).

L'alimentation de cette réserve est donc directement issue de sommes prélevées dans les fonds sociaux des institutions ayant réalisé des cessions de biens immobiliers. Ces prélèvements sont appelés « quote-part des plus-values de cessions transférées à la réserve sociale mutualisée » et constituent une charge exceptionnelle (par nature irrégulière) dans les comptes des institutions concernées. L'analyse de l'alimentation de la réserve sociale mutualisée et son utilisation seront présentées au point 1.5. Le compte de résultat des 12 institutions, de la fédération et des 40 entités périphériques est traité en *annexe 1 page 71*.

¹ Une entité périphérique entre dans le périmètre si au moins l'une des rubriques retenues dépasse le seuil de 5 M€. Pour les deux régimes, il s'agit du total des immobilisations brutes ou du total de la situation nette ou du total des créances ou du total des dettes ou du résultat de l'exercice ou du total des produits (hors produits exceptionnels) ou du total des charges (hors charges exceptionnelles) ou du total des emprunts contractés auprès des tiers. L'intégration se fait à 100 % dès que le seuil a été atteint. S'il est atteint pour les deux régimes, la prise en compte dans les comptes combinés se fait pour le régime majoritaire.

² Voir annexe 1 page 73

En ce qui concerne les fonds sociaux des **12 institutions et de la fédération**, le compte de résultat cumulé est présenté ci-après :

	2015	2014 € constants
Produits de gestion courante		
DOTATIONS	104 176 310	104 176 311
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	491 321	537 900
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	4 745 415	4 587 653
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	13 104	12 226
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	109 426 150	109 314 090
Interventions sociales (participations financières)	39 148 395	43 420 368
ACTIONS MUTUALISEES	3 386 757	3 350 291
AIDES INDIVIDUELLES	8 511 605	12 581 959
INTERVENTIONS COLLECTIVES	27 250 033	27 488 118
Charges de gestion courante (et à caractère d'intervention sociale)	48 774 469	50 400 602
SOUS TRAITANCE INTRA-GROUPE	34 040 557	38 279 657
SERVICES EXTERIEURS	254 296	469 098
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	169 734	34 243
CHARGES DE PERSONNEL	5 954	9 314
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	14 169 446	11 514 467
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	134 482	93 823
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	87 922 864	93 820 970
RESULTAT D'EXPLOITATION	21 503 286	15 493 120
Produits financiers	10 264 544	12 618 553
Charges financières	6 454 791	7 426 138
RESULTAT FINANCIER	3 809 753	5 192 415
Produits exceptionnels	12 913 064	19 422 533
Charges exceptionnelles	8 270 529	12 705 795
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4 642 535	6 716 738
IMPÔTS SUR LES REVENUS	-162 296	-152 786
RESULTAT DE L'EXERCICE	29 793 278	27 249 487

Il fait apparaître un résultat annuel, **des comptes individuels des institutions et de la fédération**, positif de **29,8 M€**.

L'analyse qui suit distingue les fonds sociaux des 12 institutions et celui de la fédération, afin d'avoir une image plus précise de l'action menée exclusivement par les institutions tout au long de l'exercice.

Le compte de résultat du fonds social de la fédération sera traité au point 1.5.

Les fonds sociaux des **12 institutions (hors fédération)** font apparaître le compte de résultat suivant :

	2015	2014 € constants
Produits de gestion courante		
DOTATIONS	103 875 822	103 834 512
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	485 921	528 900
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	4 745 415	4 587 653
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	13 104	12 226
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	109 120 262	108 963 291
Interventions sociales (participations financières)	38 919 493	43 287 043
ACTIONS MUTUALISEES	3 157 855	3 216 966
AIDES INDIVIDUELLES	8 511 605	12 581 959
INTERVENTIONS COLLECTIVES	27 250 033	27 488 118
Charges de gestion courante (et à caractère d'intervention sociale)	48 774 469	50 318 602
SOUS TRAITANCE INTRA-GROUPE	34 040 557	38 279 657
SERVICES EXTERIEURS	254 296	387 098
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	169 734	34 243
CHARGES DE PERSONNEL	5 954	9 314
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	14 169 446	11 514 467
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	134 482	93 823
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	87 693 962	93 605 645
RESULTAT D'EXPLOITATION	21 426 300	15 357 646
Produits financiers	10 261 297	12 612 269
Charges financières	6 454 791	7 426 138
RESULTAT FINANCIER	3 806 506	5 186 131
Produits exceptionnels	9 776 976	15 544 970
Charges exceptionnelles	7 236 857	9 706 311
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 540 119	5 838 659
IMPÔTS SUR LES REVENUS	-162 296	-152 786
RESULTAT DE L'EXERCICE	27 610 629	26 229 650

Le résultat du fonds social du régime (hors fédération) est en augmentation par rapport à 2014, de **5,2 %**. Ces principaux postes du compte de résultat, sont analysés au point 2. Toutes les institutions ont un résultat positif, alimentant la réserve.

1.2 La dotation sociale (12 institutions et la fédération)

Utilisation de la dotation sociale	2015	2014 € constants	2013 € constants
Dotation sociale	104 176 310	104 176 311	104 603 547
Charges d'exploitation	87 922 864	93 820 970	95 551 019
Charges totales	102 648 184	113 952 903	113 157 959
Ressources totales	132 603 758	141 355 176	135 046 653
Charges d'exploitation/Dotation sociale	84%	90%	91%
Charges totales/Dotation sociale	99%	109%	108%
Charges totales/Ressources totales	77%	81%	84%

La dotation sociale s'élève à **104,2 M€** annuellement pour la période 2012 à 2015 (Cf. instruction Agirc 2012-3-DF du 31/01/2012. Elle est composée de deux éléments :

- la dotation sociale des institutions (hors action sociale mutualisée) = 96,9 M€
- la dotation action sociale mutualisée = 7,3 M€

L'article 13 de l'accord national interprofessionnel du 18 mars 2011 stipule que le montant des prélèvements sur cotisations affectés à l'action sociale pour l'Agirc et pour l'Arrco sera maintenu en euros constants au montant alloué

pour l'exercice 2011 et sera maintenu annuellement en euros courants, au montant atteint en 2011, pour les exercices 2012 à 2015 inclus.

Les ressources totales s'élèvent à **132,6 M€**, en diminution de 6,2 % par rapport à 2014. Les ressources comprennent les produits d'exploitation, les produits financiers et les produits exceptionnels (cf. ligne « total produits » du compte de résultat présenté au point 1.1).

Il est à noter que la dotation sociale seule a permis de couvrir l'intégralité des charges du fonds social, le rapport des charges totales sur la dotation sociale étant de **99 %**. A contrario, l'ensemble des ressources du fonds social n'est pas totalement consommé (**77 %**). Cela signifie que le résultat positif viendra augmenter la réserve du fonds social (voir Annexe 2 page 72).

Les charges totales comprennent les charges d'exploitation mais également les charges financières et exceptionnelles. Ces dernières seront étudiées au point 2.2. Elles comprennent notamment des charges liées à la quote-part des plus-values des cessions qui est affectée au fonds des opérations de retraite et à la réserve sociale mutualisée.

1.3 Les disponibilités après engagements hors bilan (12 institutions)

Le calcul **des disponibilités** correspond à :

$$\text{Total des placements} + \text{total actif circulant} - \text{total des dettes} \\ (+ \text{ ou } - \text{ les comptes de liaisons entre fonds}).$$

Les résultats sont présentés dans le tableau suivant :

Disponibilités à long terme	2015	2014 € constants	2013 € constants
Réserve d'action sociale au 01/01	474 891 266	448 785 429	423 124 714
Réserve d'action sociale mutualisée au 01/01	3 635 924	862 110	385 302
Résultat de l'exercice	27 610 629	26 229 650	27 981 078
Réserves au 31/12	506 137 819	475 877 189	451 491 094
Calcul disponibilités à long terme (toutes créances et dettes)	145 203 574	136 369 017	104 734 591
Disponibilités à long terme en mois de charges	17,19	14,78	11,82

Ainsi pour l'ensemble Agirc, les disponibilités à long terme correspondent à 17,19 mois de charges contre 14,78 en 2014. Cette augmentation résulte de la reconstitution des réserves alimentées par les résultats positifs de l'exercice.

Ces disponibilités ne tiennent pas compte des sommes dites « engagements hors bilan », notamment des subventions, que les institutions se sont engagées à verser.

En 2015, ces sommes correspondent à 47,7 M€, soit **97,5 M€ de disponibilités** qui correspondent à 11,5 mois de charges totales.

Les engagements hors bilan concernent principalement les informations suivantes :

- les décisions des instances liées au financement des droits réservataires quand aucune somme n'est déboursée dans l'exercice et que les droits ne sont donc pas comptabilisés en immobilisation incorporelle,
- la faculté offerte aux institutions de réserver 5 % de leur dotation sociale, lorsque cette dernière n'est pas consommée entièrement, pour des investissements futurs dans les EHPAD,
- les engagements décidés par les instances des institutions voire autorisés par les fédérations.

Ces sommes sont enregistrées en engagements hors bilan. Elles constituent des dettes pour le régime et viennent en déduction des disponibilités.

1.4 Le compte de résultat du fonds social de la fédération et la réserve sociale mutualisée de la fédération

La fédération gère pour le compte des institutions Agirc une réserve appelée « réserve sociale mutualisée de la fédération » alimentée par le tiers des plus-values des cessions des établissements du parc vacances et du parc médico-social. Des informations sur les cessions seront communiquées au point 2.2 traitant le résultat exceptionnel du fonds social. Ces plus-values alimentent le résultat du fonds social de la fédération qui est affecté intégralement à la réserve sociale mutualisée de la fédération.

Le compte de résultat du **fonds social de la fédération** est le suivant :

	2015	2014 € constants
Produits de gestion courante		
DOTATIONS	300 488	341 799
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	5 400	9 000
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	305 888	350 799
Interventions sociales (participations financières)	228 902	133 325
ACTIONS MUTUALISEES	228 902	133 325
AIDES INDIVIDUELLES		
INTERVENTIONS COLLECTIVES		
Charges de gestion courante (et à caractère d'intervention sociale)		82 000
SOUS TRAITANCE INTRA-GROUPE		
SERVICES EXTERIEURS		82 000
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		
CHARGES DE PERSONNEL		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	228 902	215 325
RESULTAT D'EXPLOITATION	76 986	135 474
Produits financiers	3 247	6 284
Charges financières		
RESULTAT FINANCIER	3 247	6 284
Produits exceptionnels	3 136 088	3 877 563
Charges exceptionnelles	1 033 672	2 999 484
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 102 416	878 079
IMPÔTS SUR LES REVENUS		
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 182 649	1 019 837

Le résultat positif se situe à **2,2 M€** contre 1 M€ en 2014, lié principalement au résultat exceptionnel.

En effet, les quotes-parts des cessions des établissements de vacances et médico-sociaux reversées à la réserve sociale mutualisée sont comptabilisées en produits exceptionnels, **3,1 M€** en 2015. Le prélèvement de sommes sur la réserve sociale mutualisée par les institutions, selon les règles définies par la fédération, est comptabilisé en charges exceptionnelles, soit 1 M€ en 2015.

Cette somme correspond aux engagements autorisés par les instances et est suivie annuellement dans le cadre de la veille du parc médico-social et sanitaire Agirc-Arrco.

Les institutions ayant été autorisées à prélever sur la réserve, sont les suivantes :

INSTITUTIONS	MOTIF DU PRELEVEMENT	MONTANTS EN EUROS
Malakoff Médéric Retraite AGIRC	Les Tourelles, Médéric talence, CGAS Gouvieux,, La Roseraie, La Porte Verte, Le Verger, Massy Vilmorin, Du Bois (91), Les Pins	64 856
HUMANIS RETRAITE AGIRC	Les sources, Les orangers, l'Argentièrè , La Carette , Jardin des moines, Jardin de montmartre, Belleville, Eval'vie, Le Bosquet, Clairbois, Marronniers, Hautes bruyères, Chartraine, Clémenceau, Magnolias, Debussy, Fontaine	129 200
REUNI RETRAITE CADRES	Strelitzias, Boisquillon	4 206
IRICASA	Les Yuccas, La Gentilhommière	748 984
TOTAL		947 246

Au 31 décembre 2015, la réserve du fonds social de la fédération s'élève à **31,8 M€** :

	2015	2014 € constants
Réserve au 1er janvier de l'exercice	29 657 164	28 637 327
Mouvements de périmètre		
Apports divers	9 000	9 000
Intégrations		
Régularisations		
Autres mouvements	9 000	9 000
Prélèvements divers	9 000	9 000
Régularisations		
Autres mouvements	9 000	9 000
Réserve au 31 décembre - avant affectation du résultat de l'exercice	29 657 164	28 637 327
Résultat de l'exercice		
Excédent	2 182 649	1 019 837
Déficit		
Réserve au 31 décembre - après affectation du résultat de l'exercice	31 839 813	29 657 164

Pour rappel, les modalités d'utilisation de cette réserve par les institutions avaient été déterminées par les instances Agirc et Arrco en décembre 2008. Le recours à la réserve est ainsi possible pour le parc médico-social et sanitaire dans deux cas :

- en complément de l'utilisation des réserves du fonds social de l'institution pour un projet précis à la demande de l'institution pilote ou d'une institution propriétaire,
- sur proposition des services de la direction de l'action sociale Agirc-Arrco sur des champs définis préalablement par les instances des fédérations (dans ce cas, sommes engagées comptabilisées en charges financières, s'agissant d'écritures entre le GIE Agirc-Arrco et les fédérations).

2 - Analyse détaillée des principales charges et ressources du fonds social

Les principales charges et ressources du fonds social (hors fédération)

RESULTATS (en M€)	2015	2014
✓ financier	3,8	5,2
✓ exceptionnel	2,5	5,8
✓ d'exploitation	21,4	15,3
DU FONDS SOCIAL	27,6	26,2

Le résultat positif 2015
viendra alimenter
la réserve 2016

2. Analyse détaillée des principales charges et ressources du fonds social

2.1 Le résultat financier

	2015	2014 € constants
Produits financiers		
IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT HORS PRÊTS	4 657 985	2 915 516
PRÊTS	574 377	534 611
ACTIVITE DE PLACEMENT ET PLACEMENT DES LIQUIDITES	3 369 769	3 340 470
DIVERS	901 952	1 117 421
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	757 214	4 704 251
TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIERES		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	10 261 297	12 612 269
Charges financières		
IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT HORS PRÊTS	18 963	478 928
ACTIVITE DE PLACEMENT ET PLACEMENT DES LIQUIDITES	76 670	52 505
DIVERS	2 942 928	5 450 759
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	3 416 230	1 443 946
TOTAL CHARGES FINANCIERES	6 454 791	7 426 138
RESULTAT FINANCIER	3 806 506	5 186 131

Le résultat financier est positif de **3,8 M€** en 2015 avec une diminution de 26,6 % par rapport à 2014 du fait essentiellement de la baisse du poste reprises sur dépréciations et provisions de - 4 M€ lié à des reprises des dépréciations portant sur les droits réservataires.

2.2 Le résultat exceptionnel

	2015	2014 € constants
Produits exceptionnels		
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATION DE GESTION	63 981	1 089
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATION EN CAPITAL	9 710 253	15 542 379
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	2 742	1 502
TRANSFERTS DE CHARGES EXCEPTIONNELLES		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 776 976	15 544 970
Charges exceptionnelles		
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATION DE GESTION	1 000 000	326 870
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATION EN CAPITAL	6 235 760	9 378 211
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	1 097	1 230
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 236 857	9 706 311
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 540 119	5 838 659

En 2015, le résultat exceptionnel est excédentaire de **2,5 M€** en diminution par rapport à 2014 de **56,5 %** liée à la vente en 2014 de deux résidences (Lou Paradou (médico-social) et le Massena (résidence de vacances)) qui avaient engendré des produits exceptionnels.

Le résultat exceptionnel recense les éléments de nature exceptionnelle pour le fonds social et notamment les plus ou moins-values sur cessions d'actifs, dont les opérations se traduisent comme suit :

$$\begin{aligned}
 &\text{Plus-values sur cessions d'actifs} = \text{produits exceptionnels sur opération en capital} \\
 &\quad \text{(comprenant les prix de cession des actifs)} \\
 &\quad - \text{charges exceptionnelles sur opération en capital} \\
 &\quad \text{(comprenant les valeurs nettes comptables des actifs cédés)}
 \end{aligned}$$

Les plus-values des cessions du parc vacances et du parc médico-social des institutions font l'objet d'un traitement comptable particulier :

- 1/3 de la plus-value de chaque cession alimente la réserve du fonds des opérations de retraite du régime et constitue une charge pour les fonds sociaux de l'institution, comptabilisée dans le poste « quote-part des plus-values de cessions transférées au fonds des opérations de retraite »,
- 1/3 de la plus-value alimente la réserve sociale mutualisée gérée par la fédération et apparaît dans le poste « quote-part des plus-values de cessions transférées à la réserve sociale mutualisée »,
- 1/3 reste dans le fonds social de l'institution (pas d'opération de transfert).

Les quotes-parts versées à la réserve sociale mutualisée de la fédération s'élèvent à 3,1 M€ et concernent les cessions suivantes :

CNRBTPIG	SCI Groslay	4 108
MMR AGIRC	SCI Groslay	8 217
HUMANIS AGIRC	CGRCR Vacances (143 190,12) + SCI Groslay (20 541,05)	163 732
REUNI RC	SCI le Régina (710 405,93) + SCI Groslay (5 868,87)	716 275
AGIRA RC	SCI le Régina (170 872) + SCI Groslay (586,89)	171 459
AUDIENS AGIRC	SCI Groslay	4 108
IRP AUTO AGIRC	SCI Groslay	4 108
AG2R AGIRC	SCI Groslay	587
IRICASA	SCI Groslay	1 761
KLESIA AGIRC	SCI Les génévriers (2 057 624,08) + SCI Groslay (4 108,21)	2 061 732
TOTAL		3 136 087

2.3 Le résultat d'exploitation

L'analyse de compte de résultat d'exploitation du fonds social comprend toutes les activités liées à l'action sociale des institutions (sans tenir compte des aspects financiers ni exceptionnels), il s'agit donc du « cœur de métier » et traduit la politique définie par les institutions.

	2015	2014 € constants
Produits de gestion courante		
DOTATIONS	103 875 822	103 834 512
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	485 921	528 900
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	4 745 415	4 587 653
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	13 104	12 226
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	109 120 262	108 963 291
Interventions sociales (participations financières)	38 919 493	43 287 043
ACTIONS MUTUALISEES	3 157 855	3 216 966
AIDES INDIVIDUELLES	8 511 605	12 581 959
INTERVENTIONS COLLECTIVES	27 250 033	27 488 118
Charges de gestion courante (et à caractère d'intervention sociale)	48 774 469	50 318 602
SOUS TRAITANCE INTRA-GROUPE	34 040 557	38 279 657
SERVICES EXTERIEURS	254 296	387 098
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	169 734	34 243
CHARGES DE PERSONNEL	5 954	9 314
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	14 169 446	11 514 467
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	134 482	93 823
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	87 693 962	93 605 645
RESULTAT D'EXPLOITATION	21 426 300	15 357 646

Le résultat d'exploitation est positif de (+ 21,4 M€) en 2015.

Il est en augmentation par rapport à 2014 de 39,5 %. Cela s'explique uniquement par une baisse des charges d'exploitation.

A noter, depuis l'exercice 2014, les prestations en nature telles que les actions de service ne sont plus comptabilisées en participations financières des interventions sociales (dans le compte de résultat) mais retraitées *a posteriori*.

En effet, par analogie au fonds de gestion, les prestations en nature des participations financières sont comptabilisées dans un premier temps dans les charges de gestion courante qui comprennent aussi l'intégralité des charges de gestion de l'action sociale y compris les fonctions supports.

Une analyse détaillée des prestations en nature est détaillée dans le point 3.6 du rapport, avec notamment la ventilation des effectifs dédiés à l'action sociale en fonction des missions.

2.4 Le résultat d'exploitation de l'action sociale mutualisée et la réserve d'action sociale mutualisée

L'action sociale mutualisée Agirc est financée par une dotation sociale dédiée : 7 % de la dotation d'action sociale du régime sont prélevés sur la dotation globale avant détermination de la dotation par IRC. Les charges comptabilisées ensuite par chaque IRC dans les domaines mutualisés constituent l'essentiel des dépenses.

Les charges comptabilisées dans ce poste sont les suivantes :

- Bien chez Moi,
- Aide à domicile momentanée,
- Sortir Plus,
- Entité de pilotage – Parc propriété,
- Comités régionaux d'action sociale Agirc et Arrco (CRCAS),
- Emploi, Espace Emploi,
- Centres de prévention Bien vieillir Agirc Arrco,
- Partenariats droits réservataires - garantie minimale,
- Divers sous autorisation de la fédération : ADASI, plateforme VRF...

Les dépenses prises en compte par la dotation action sociale mutualisée sont les dépenses liées directement à la mise en place des actions et les prestations en nature intervenant pour leur réalisation. Le détail des charges sera étudié au point 3.3 du rapport.

Coût global de l'action sociale mutualisée

TOTAL AGIRC	2015	2014 € constants
Actions mutualisées (participations financières)	3 242 678	3 350 231
Prestations en nature	1 849 967	1 906 111
Frais de fonctionnement des interventions sociales	235 793	308 428
Fonctions Supports et Transverses	2 111 960	2 531 999
Coût global de l'action sociale mutualisée	7 440 398	8 096 769

La dotation attribuée en 2015 à une institution correspond à ses charges mutualisées de l'année 2014 c'est-à-dire à ses participations financières ainsi que les prestations en nature s'y référant. Cette méthode ne prend pas en compte le coût global des actions mutualisées.

Lorsqu'une institution a une dotation action sociale mutualisée supérieure au montant de ses charges, elle constate donc un excédent qui alimente la réserve d'action sociale mutualisée gérée par chaque institution de retraite. Inversement, lorsqu'une institution constate un déficit, elle prélève le montant correspondant sur la réserve.

En 2015, l'excédent versé à la réserve d'action sociale est de 27,6 M€ dont 3,8 M€ ont été affectés à la réserve d'action sociale mutualisée des IRC.

La réserve d'action sociale mutualisée s'élève à 7,5 M€ au 31 décembre 2015.

	RESERVE D'ACTION S O C I A L E	RESERVE D'ACTION S O C I A L E MUTUALISEE	TOTAL
Réserve au 1er janvier de l'exercice	472 241 266	3 635 923	475 877 189
Mouvements de périmètre			
Apports divers	2 650 000	1	2 650 001
Intégrations			
Régularisations			
Autres mouvements	2 650 000	1	2 650 001
Prélèvements divers			
Régularisations			
Autres mouvements			
Réserve au 31 décembre - avant affectation du résultat de l'exercice	474 891 266	3 635 924	478 527 190
Résultat de l'exercice			
Excédent	27 610 629		27 610 629
Déficit			
Affectation du résultat de l'exercice	-3 833 999	3 833 999	
Réserve au 31 décembre - après affectation du résultat de l'exercice	498 667 896	7 469 923	506 137 819

3 - Analyse des grandes catégories de dépenses de l'action sociale

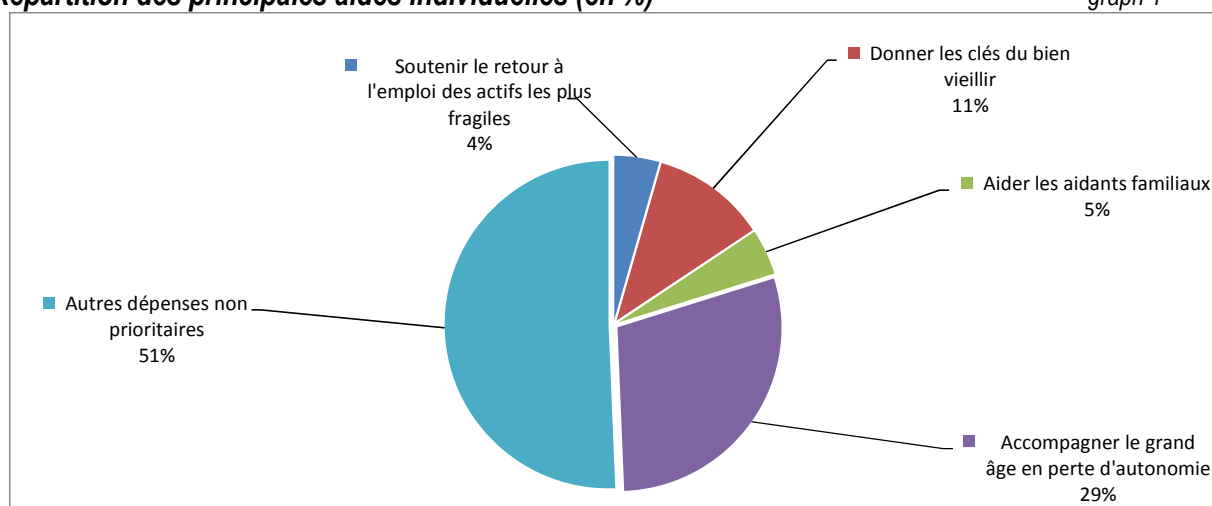
Les principales dépenses du fonds social

Aides individuelles

	2015 (en M€)	2014 € constant
AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES - 29 % par rapport à 2014	12,0	17,0
43,4 % d'aides prioritaires	3,7	4,9
56,6 % d'aides non prioritaires	4,8	7,7
dont prestations en nature directement affectées aux aides individuelles	3,5	4,4
Nombre de bénéficiaires	10 841	16 060

Répartition des principales aides individuelles (en %)

graph 1

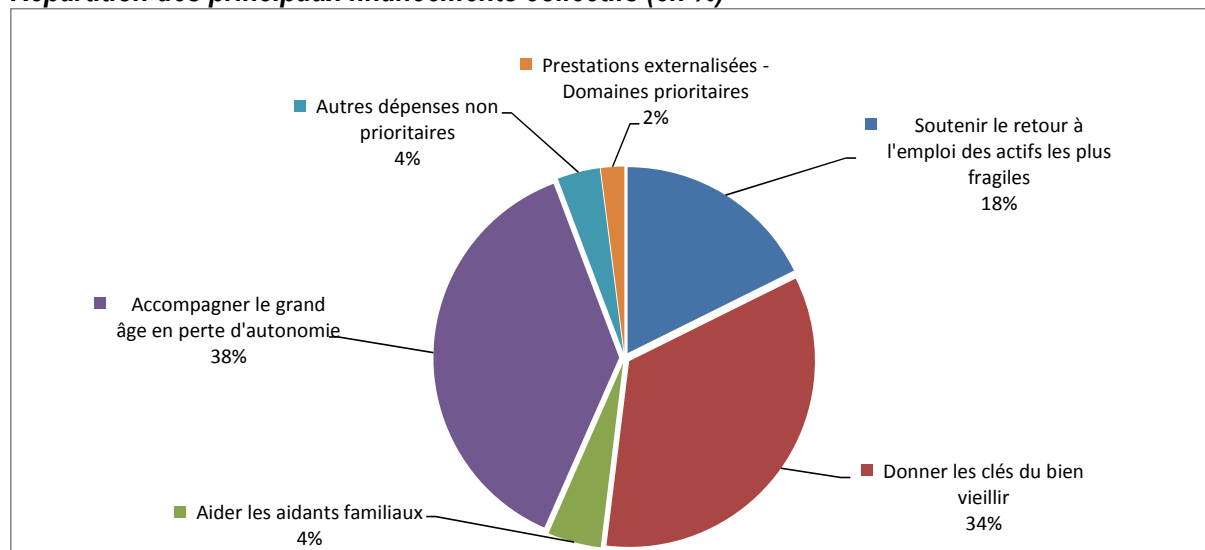


Financements collectifs

	2015 (en M€)	2014 € constant
FINANCEMENTS COLLECTIFS + 5,9 % par rapport à 2014	40,9	38,6
<i>dont 96,3 % de financements prioritaires</i>	39,4	37,1
dont prestations en nature directement affectées aux financements collectifs	4,3	4,0
dont droits réservataires	9,3	7,0
Nombre de bénéficiaires	184 290	146 389
Nombre de places souscrites en 2015 dans des EHPAD	197	

Répartition des principaux financements collectifs (en %)

graph 2

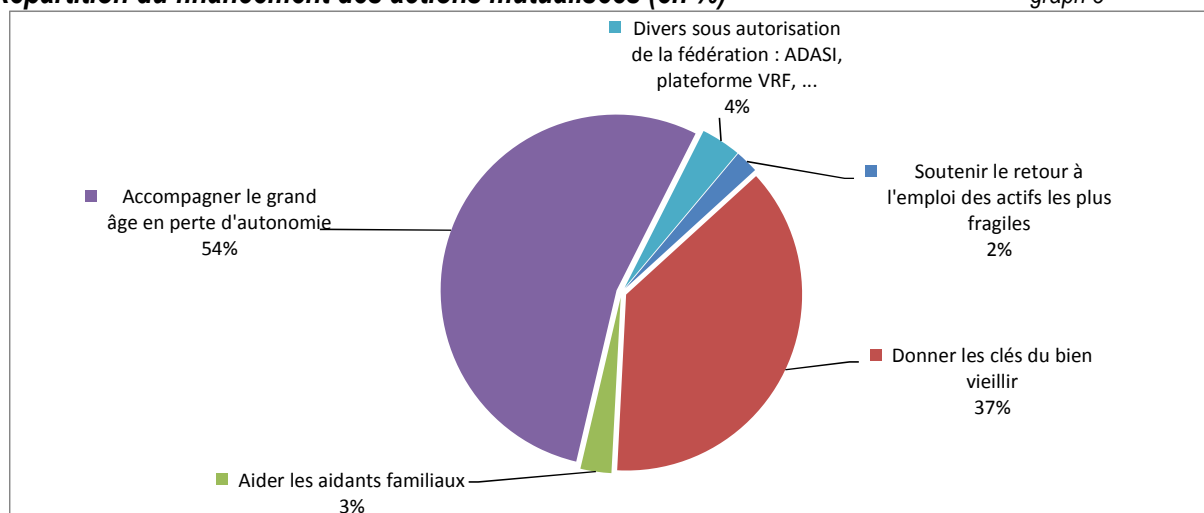


Actions mutualisées

	2015 (en M€)	2014 € constant
ACTIONS MUTUALISEES	5,1	5,2
dont prestations en nature directement affectées aux actions mutualisées	1,8	1,9

Répartition du financement des actions mutualisées (en %)

graph 3



Actions de service

	2015 (en M€)	2014 € constant
ACTIONS DE SERVICE	6,6	7,0

Les fonctions supports et transverses

	2015 (en M€)	2014 € constant
LES FONCTIONS SUPPORTS ET TRANSVERSES	18,8	21,8
Les frais de fonctionnement	18,5	21,5
Les frais spécifiques commissions sociales	0,25	0,3

3. Analyse des grandes catégories de dépenses de l'action sociale

Les principales dépenses de l'action sociale, rassemblées dans la rubrique participations financières des interventions sociales sont divisées en 3 grandes catégories : les aides individuelles, les financements collectifs et les actions mutualisées. S'y ajoutent les actions de service exclusivement réalisées par les professionnels de l'institution (prestations en nature).

3.1 Les aides financières individuelles

Le poste « aides individuelles » comprend toute aide financière directement versée à la personne ou à son conjoint (ou à un organisme auprès duquel la personne a une "dette") expressément formalisée par une demande. Une étude préalable de la situation individuelle de la personne est indispensable pour être comptabilisée en aide financière individuelle.

Le montant de la participation financière en 2015 s'élève à **8,5 M€**, soit **8,2 % de la dotation sociale**, en diminution de 32,5 % par rapport à 2014. La baisse concerne globalement toutes les institutions et principalement Humanis Retraite Agirc, Malakoff-Médéric Agirc et Klesia Retraite Agirc. Les aides financières individuelles ont été attribuées à 10 841 personnes.

S'y ajoutent les prestations en nature dédiées aux aides individuelles qui s'élèvent à **3,5 M€**.

- a) **LES AIDES TRADITIONNELLES NON PRIORITAIRES** constituent **56,6 % des aides individuelles** et représentent **4,8 M€**. Elles sont en **diminution de 37,6 %** par rapport à 2014. Elles comprennent notamment :
- les bourses scolaires (tous types) : 74,7 %,
 - les autres aides non prioritaires : 25,3 %

Scolarité

Le montant total des bourses attribuées est de **3,6 M€** en 2015. Il est en **baisse de 37,9 %** par rapport à 2014. Cette baisse est récurrente depuis 2009.

Le nombre total de bourses attribuées est de 3 687, il est en **baisse de 46,8 %** par rapport à 2014.

Autres aides non prioritaires

Elles représentent **1,2 M€ en 2015** en diminution de 36,8 % par rapport à 2014. Cette diminution est due aux postes logement/déménagement et entraide/urgence sociale qui étaient intégrés aux orientations prioritaires 2009-2013 et que les IRC ont continué de financer en 2014.

- b) **LES AIDES FINANCIERES PRIORITAIRES** selon les nouvelles orientations prioritaires 2014-2018 ont été scindées en quatre :
- soutenir le retour à l'emploi des actifs les plus fragiles ;
 - donner les clefs du bien vieillir ;
 - aider les aidants familiaux ;
 - accompagner le grand âge en perte d'autonomie.

Elles représentent **3,7 M€** et **43,4 % des aides individuelles totales**.

Soutenir le retour à l'emploi des actifs les plus fragiles

Ce thème représente **0,9 %** des aides individuelles totales, soit **0,3 M€** en baisse de 50 % (0,6 M€ en 2014). Le poste le plus important concerne le retour à l'emploi dans des situations de fragilité (**0,3 M€**). Il s'agit des aides financières allouées à des cotisants qui ont vécu une situation de rupture afin de favoriser leur réinsertion économique, sociale et sociétale.

Donner les clefs du bien vieillir

Il s'agit des aides financières allouées à des allocataires ou à des cotisants. Elles permettent d'intégrer une véritable démarche globale de prévention qui favorise le lien social comme dans les centres de prévention qui sensibilisent au bien vieillir.

Elles représentent **9,4 %** des aides individuelles totales, soit **0,8 M€** en stagnation par rapport à 2014. Le plus gros poste concerne l'accompagnement dans la prévention de la vulnérabilité (**0,7 M€**).

Aider les aidants familiaux

Il s'agit des aides financières allouées à des allocataires ou à des cotisants qui permettent de participer à des conférences-débats, sessions d'échanges et d'information, groupes de parole, séjours de répit organisés au plus près des besoins.

Elles représentent **4,4 %** des aides individuelles totales, soit **0,4 M€** en stagnation par rapport à 2014. Rompre l'isolement et faciliter l'accès aux solutions de répit (**0,2 M€**), constituent les principaux postes.

Accompagner le grand âge en perte d'autonomie

Ce poste représente **2,2 M€** en baisse de 26,6 % par rapport à 2014 (3 M€ en 2014) et **25,8 % des aides individuelles totales**.

Ainsi, au total, les aides financières individuelles représentent **12 M€** pour 10 841 bénéficiaires en 2015.

AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES	2015				2015	2014 euros constants	EVOLUTION 2015/2014	
	COTISANTS		ALLOCATAIRES				TOTAL	
	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	MONTANT	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	MONTANT			Evolution en nombre	Evolution en Montant
SOUTENIR LE RETOUR A L'EMPLOI DES ACTIFS LES PLUS FRAGILES	257	329 122	3	105	329 228	589 645	-182	-260 418
Renforcer, en complémentarité des autres acteurs sociaux, le retour à l'emploi dans des situations de fragilité	227	300 656	0	0	300 656	551 409	-178	-250 752
Favoriser l'accès et le maintien en emploi des personnes en situation de handicap	30	28 466	3	105	28 571	38 237	-4	-9 665
DONNER LES CLES DU BIEN VIEILLIR	192	230 604	515	563 429	794 034	826 437	-219	-32 403
Renforcer les démarches de prévention primaire et en développer l'accès aux actifs de plus de 50 ans	0	0	0	0	0	2 200	-2	-2 200
Bilan de prévention	0	0	0	0	0	2 200	-2	-2 200
Promouvoir ou encourager l'engagement social des retraités	0	0	0	0	0	0	0	0
Préparation à la retraite	0	0	0	0	0	0	0	0
Développer des actions destinées à lutter contre la vulnérabilité liée à l'avancée en âge	192	230 604	515	563 429	794 034	824 237	-217	-30 203
Accompagnement dans la prévention de la vulnérabilité	188	228 144	447	520 705	748 849	777 334	-223	-28 485
Anticiper le bien vieillir au domicile	4	2 460	68	42 724	45 184	46 903	6	-1 719
AIDER LES AIDANTS FAMILIAUX	102	85 466	542	286 178	371 644	379 566	222	-7 922
Favoriser l'émergence de solutions permettant aux aidants de préserver leur vie personnelle et professionnelle	73	36 416	261	122 691	159 107	60 898	204	98 209
Rompres l'isolement et faciliter l'accès aux solutions de répit	29	49 049	281	163 487	212 537	318 668	18	-106 131
Solutions de répit en faveur des aidants de personnes âgées en perte d'autonomie	8	9 562	250	130 412	139 975	293 622	-21	-153 647
Solutions de répit en faveur des aidants de personnes en situation de handicap	21	39 487	31	33 075	72 562	25 046	39	47 516
Proposer des soutiens psychologiques pendant et après les situations d'aide	0	0	0	0	0	0	0	0
ACCOMPAGNER LE GRAND AGE EN PERTE D'AUTONOMIE	108	76 621	3 634	2 117 374	2 193 996	3 064 674	-554	-870 678
VIE EN ETABLISSEMENT (personnes âgées ou personnes en situation de handicap et vieillissantes)	0	0	297	565 206	565 206	669 956	-82	-104 750
VIE AU DOMICILE	108	76 621	3 337	1 552 168	1 628 789	2 394 717	-472	-765 928
TOTAL AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES PRIORITAIRES	659	721 814	4 694	2 967 087	3 688 901	4 860 321	-733	-1 171 421
AIDES TRADITIONNELLES NON PRIORITAIRES	4 514	3 616 899	974	1 184 919	4 801 819	7 721 637	-4 486	-2 919 819
TOTAL AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES NON PRIORITAIRES	4 514	3 616 899	974	1 184 919	4 801 819	7 721 637	-4 486	-2 919 819
TOTAL AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES	5 173	4 338 713	5 668	4 152 007	8 490 719	12 581 959	-5 219	-4 091 239
TOTAL AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES (cotisants + allocataires)			10 841	8 490 719	8 490 719	12 581 959	-5 219	-4 091 239
Prestations en nature				3 501 466	3 501 466	4 388 611		-887 145
TOTAL AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES ET PAR NATURE (cotisations + allocations)				11 992 186	11 992 186	16 970 570		-4 978 384

3.2 Les financements collectifs et les droits réservataires

Les « financements collectifs » comprennent les participations financières et les prestations en nature.

 **Les financements collectifs, participations financières** concernent :

- toute somme versée à un organisme avec ou sans contrepartie de service (convention de service), et n'entrant pas dans le champ dit mutualisé,
- les sommes versées pour le financement des travaux de construction ou de rénovation des établissements médico-sociaux et sanitaires, dont les institutions sont propriétaires (au travers d'associations, de SCI, etc...).

Dans cette rubrique des financements collectifs entre également le financement des organismes auxquels sont sous traités l'étude de dossiers individuels ou le financement des plateformes ECO ou autres prestataires de services (lorsque le personnel est extérieur à l'IRC).

Le montant des financements collectifs (hors prestations en nature et droits réservataires) s'élève à **27,3 M€** en 2015 (27,5 M€ en 2014) soit **26,2 % de la dotation sociale**. En 2015, il traduit un accompagnement de plus de 184 000 bénéficiaires.

L'organisation des informations recueillies, comme le montre le tableau page suivante, est équivalente à celle des aides financières individuelles et reprend le cadre prioritaire :

- soutenir le retour à l'emploi des actifs les plus fragiles ;
- donner les clefs du bien vieillir ;
- aider les aidants familiaux ;
- accompagner le grand âge en perte d'autonomie ;

et le financement collectif non prioritaire.

Parmi ces financements, le premier poste répond à l'orientation Donner les clefs du bien vieillir (45,6 %), puis Soutenir le retour à l'emploi (24,5 %), avec principalement le renforcement au retour à l'emploi dans des situations de fragilité pour 23,8 %.

 **Les prestations en nature dédiées aux financements collectifs** s'élèvent à 4,3 M€ et seront détaillées au point 3.5 du rapport.

 **Les droits réservataires**

Les droits réservataires s'élèvent en 2015 à 9,3 M€ contre 7 M€ en 2014 en augmentation de 9,3 %.

Le montant total des **droits réservataires versés en 2015** s'élève à **9,3 M€ en augmentation de 32,9 % par rapport à 2014, et représentent 8,9 % de la dotation sociale**. Cette hausse est due principalement à Klésia Retraite Agirc +0,8 M€ et Malakoff Médéric Arrco, +0,6 M€. Ces subventions permettent d'acquérir des droits réservataires, c'est-à-dire la possibilité de présenter des candidats de manière prioritaire lorsqu'une place est vacante dans un établissement, dans le cadre de la mission d'Ecoute, Conseil et Orientation (ECO).

Ces droits réservataires peuvent également être acquis en contrepartie de prêts dont les taux d'intérêts n'excèdent pas 2 %. En 2015, aucun prêt n'a été octroyé.

3.3 Les investissements consentis par les institutions dans les établissements pour personnes âgées non pris en compte en charges

Les investissements consentis par les institutions prennent deux formes : subvention ou prêt.

Deux études distinctes sont opérées :

- une étude basée sur les CUGAS qui permettent de connaître le montant des prêts ou des subventions **versés** dans l'année de référence par les institutions, aux projets de création ou de restructuration d'établissements pour personnes âgées dépendantes. Ces sommes versées aux établissements se font souvent plusieurs mois après la date de décision des instances des institutions. Ces montants ne permettent pas de tirer de conclusion sur les engagements des institutions dans l'année de référence. Aussi, l'étude est complétée par :

- une étude statistique à partir d'une base commune à toutes les institutions qui recense **les places validées dans l'année par les instances des institutions**, ce nombre ne sera donc pas lié au montant indiqué précédemment,

En ce qui concerne les décisions prises en 2015, deux traitements sont possibles :

- une partie du financement a été versée dans l'année, la subvention est enregistrée comme immobilisation en cours pour le montant versé (cf financement collectif montant des droits réservataires de l'année),
- aucun financement n'est versé, la subvention est enregistrée pour son montant total dans les engagements hors bilan vus au point 1.4. Elle est inscrite dans le poste « Aides et subventions accordées non versées ».

L'étude statistique montre que les institutions ont donné leur accord en 2015 pour financer **197 places en EHPAD**, contre 207 en 2014.

Il est à noter qu'en 2015, les institutions Agirc n'ont pas pris d'engagements pour le financement de places d'accueil de jours (pour la réservation de jours), effort d'habitude consenti dans le cadre des solutions de répit destinées aux aidants.

Le tableau ci-dessous synthétise l'effort consenti par les institutions dans le domaine de l'hébergement.

AGIRC 2015		
Décision des conseils d'administration	Nombre	Montant
Personnes âgées	197 places	5 336 634 €
Accueil de jour	-	-
TOTAL engagements		5 336 634 €
Montants comptabilisés (subventions)		9 321 101 €

Au total, les financements collectifs représentent **40,9 M€** (38,6 M€ en 2014) pour 184 290 bénéficiaires en 2015 (146 389 bénéficiaires en 2014).

Parmi les financements collectifs, 22,4 M€ ont été soumis à autorisation des fédérations. Les centres de prévention Bien Vieillir Agirc-Arrco représentent 12,7 M€, les Espaces Emploi représentent 1,6 M€ et les Associations/Autres structures représentent 8,1 M€.

FINANCEMENT COLLECTIF	2015		2014 euros constants		EVOLUTION 2015/2014	
	NOMBRE DE BENEFCIAIRES	MONTANT	NOMBRE DE BENEFCIAIRES	MONTANT	Evolution en nombre	Evolution en Montant
Financement collectif prioritaire						
SOUTENIR LE RETOUR A L'EMPLOI DES ACTIFS LES PLUS FRAGILES	4 178	6 667 885	24 568	6 335 806	-20 390	332 079
Renforcer, en complémentarité des autres acteurs sociaux, le retour à l'emploi dans des situations de fragilité	4 137	6 490 773	24 565	6 205 901	-20 428	284 872
Favoriser l'accès et le maintien en emploi des personnes en situation de handicap	41	177 112	3	129 905	38	47 207
DONNER LES CLES DU BIEN VIEILLIR	128 841	12 442 271	47 448	13 242 141	81 393	-799 870
Renforcer les démarches de prévention primaire et en développer l'accès aux actifs de plus de 50 ans	31 547	6 687 905	30 286	7 892 159	1 261	-1 204 254
Bilan de prévention	11 428	5 059 883	19 597	4 943 646	-8 169	116 237
Actions d'information / formation préventive liées à l'avancée en âge	20 119	1 628 022	10 689	2 948 512	9 430	-1 320 490
Promouvoir ou encourager l'engagement social des retraités	94 915	4 222 365	8 501	4 209 186	86 414	13 179
Préparation à la retraite	6 379	1 264 822	3 594	1 538 710	2 785	-273 888
Activités d'utilité sociale (lien social)	88 536	2 957 543	4 907	2 670 476	83 629	287 066
Développer des actions destinées à lutter contre la vulnérabilité liée à l'avancée en âge	1 971	1 230 780	8 656	826 292	-6 685	404 488
Accompagnement dans la prévention de la vulnérabilité	1 971	1 230 780	8 656	826 292	-6 685	404 488
Soutien à la recherche et développement	408	301 221	5	314 504	403	-13 283
AIDER LES AIDANTS FAMILIAUX	2 657	1 383 104	375	853 206	2 282	529 898
Favoriser l'émergence de solutions permettant aux aidants de préserver leur vie personnelle et professionnelle	2 183	843 611	336	711 052	1 847	132 559
Rompre l'isolement et faciliter l'accès aux solutions de répit	450	364 591	21	79 048	429	285 543
Solutions de répit en faveur des aidants de personnes âgées en perte d'autonomie	26	159 725	8	59 153	18	100 572
Solutions de répit en faveur des aidants de personnes en situation de handicap	424	204 866	13	19 895	411	184 971
Proposer des soutiens psychologiques pendant et après les situations d'aide	24	152 302	18	61 106	6	91 196
Soutien à la recherche et développement	0	22 600	0	2 000	0	20 600
ACCOMPAGNER LE GRAND AGE EN PERTE D'AUTONOMIE	7 322	4 532 471	67 778	4 837 531	-60 456	-305 060
VIE EN ETABLISSEMENT (personnes âgées ou personnes en situation de handicap et vieillissantes)	4 519	2 896 836	36 887	3 162 173	-32 368	-265 337
Hébergement en établissement : permanent ou temporaire propriété Agirc-Arrco	4 311	2 294 487	36 873	2 162 466	-32 562	132 021
Hébergement en établissement : permanent ou temporaire hors propriété Agirc-Arrco	167	302 995	13	489 593	154	-186 598
Structure d'accueil pour personnes handicapées vieillissantes propriété Agirc-Arrco (+ 40 ans)	34	95 395	0	37 016	34	58 379
Structure d'accueil pour personnes handicapées vieillissantes hors propriété Agirc-Arrco (+ 40 ans)	7	203 959	1	473 099	6	-269 140
VIE AU DOMICILE	2 803	1 635 635	30 891	1 675 358	-28 088	-39 723
Autonomie des personnes handicapées vieillissantes (+ 40 ans)	128	991 285	1 367	588 592	-1 239	402 693
Soutien à la personne	1 970	363 144	20 341	1 033 240	-18 371	-670 095
Adaptation de l'habitat	419	176 756	8 929	10 390	-8 510	166 366
Soutenir l'émergence de nouvelles solutions d'hébergement	7	80 414	1	8 000	6	72 414
Soutien à la recherche et développement	279	24 036	253	35 136	26	-11 100
PRESTATIONS EXTERNALISEES - DOMAINES PRIORITAIRES	37 862	787 185	25 213	770 913	12 649	16 271
TOTAL FINANCEMENT COLLECTIF PRIORITAIRE	180 860	25 812 916	165 382	26 039 597	15 478	-226 681
Financement collectif non prioritaire					0	0
FINANCEMENT COLLECTIF NON PRIORITAIRE	3 387	1 279 875	4 428	1 197 758	-1 041	82 117
Vacances	3 385	763 726	4 245	847 796	-860	-84 070
Prix / Innovation sociale	0	19 068	0	46 279	0	-27 211
Autonomie à domicile des personnes handicapées (-40 ans)	0	213 000	0	49 213	0	163 787
Autres dépenses non prioritaires	2	284 081	183	254 470	-181	29 611
PRESTATIONS EXTERNALISEES - DOMAINES NON PRIORITAIRES	43	178 124	0	250 764	43	-72 640
TOTAL FINANCEMENT COLLECTIF NON PRIORITAIRE	3 430	1 457 998	4 428	1 448 522	-998	9 477
TOTAL FINANCEMENT COLLECTIF	184 290	27 270 914	169 810	27 488 119	14 480	-217 205
Suite aux travaux COM en 2014 : modification des bénéficiaires			-23 421			
TOTAL FINANCEMENT COLLECTIF	184 290	27 270 914	146 389	27 488 119	37 901	-217 205
Prestations en nature		4 299 483		4 062 031		237 452
Droits réservés		9 321 101		7 059 349		2 261 752
TOTAL FINANCEMENT COLLECTIF ET PAR NATURE		40 891 498		38 609 499		2 281 999


3.4 Les actions mutualisées

Les actions mutualisées sont constituées d'actions portées par une ou plusieurs institutions au profit de l'ensemble des institutions sur des missions prédéfinies avec les fédérations. La liste est limitée aux missions indiquées ci-dessous.

 Elles ont été réparties comme suit en 2015 :

ACTIONS MUTUALISEES	2015	2014 euros constants	EVOLUTION 2015/2014	
	MONTANT	MONTANT	En %	En Montant
ACTIONS COORDONNEES AVEC LA CAISSE DES MINES	0	0		0
Aide ménagère coordonnée		0		0
ACTIONS INTER INSTITUTIONS	3 242 678	3 350 291	-3%	-107 613
Bien chez moi - Ergothérapie	131 596	66 965	97%	64 631
Aide à domicile momentanée	609 494	669 570	-9%	-60 076
Sortir Plus	1 418 426	1 168 401	21%	250 025
Aidants (hors CRCAS)	0	480	-100%	-480
Entité de pilotage - Parc propriété	763 463	1 073 649	-29%	-310 186
Réseau CRCAS labellisé	168 182	111 508	51%	56 674
Prévention	105 710	49 236	115%	56 474
Aidants	21 432	11 729	83%	9 703
Pilotage	30 905	24 727	25%	6 177
Santé en mouvement	10 135	25 816	-61%	-15 681
Emploi, espace emploi	77 357			77 357
Centres de prévention Bien vieillir Agirc Arrco	12 736	67 963	-81%	-55 227
Partenariats droits réservataires - garantie minimale	7 255	264	2648%	6 991
Personnes handicapées vieillissantes : prix et recherche	0	105 252	-100%	-105 252
Divers sous autorisation de la fédération : DASI, plateforme VRF, ...	54 170	86 239	-37%	-32 069
TOTAL ACTIONS MUTUALISEES	3 242 678	3 350 291	-3%	-107 613
Prestations en nature	1 849 967	1 906 111	-3%	-56 144
Remboursement de sortir +	0	-60	-100%	60
TOTAL ACTIONS MUTUALISEES ET PAR NATURE	5 092 645	5 256 342	-3%	-163 697

Les actions mutualisées diminuent de 3 % du fait de la diminution dégressive du financement sur dotations mutualisées des entités de pilotage et du fait de l'arrêt de l'octroi du prix et de la recherche pour les personnes handicapées vieillissantes.

 Les prestations en nature dédiées aux actions mutualisées d'un montant de **1,8 M€** seront détaillées au point 3.5 du rapport.

Au total, les actions mutualisées représentent **5,1 M€**. Ce montant est compensé par les dotations mutualisées pour l'année N-1 auprès des IRC pilotes.

3.5 Les actions de service

Les actions de service se définissent comme **les interventions à caractère individuel ou collectif, nécessitant une expertise métier par les professionnels sociaux de l'institution et ayant une réelle valeur ajoutée pour les personnes (écoute, conseil, orientation), qu'il y ait ou non une aide financière allouée.**

Elles ne prennent pas en compte les subventions ou financements versés à des associations créées à l'initiative d'institutions pour ces missions ou à des prestataires dédiés. En effet, ceux-ci seront comptabilisés dans les financements collectifs.

Les actions de service se déclinent autour de différents thèmes mentionnés dans le tableau ci-dessus : soutenir le retour à l'emploi des actifs les plus fragiles, accompagnement des situations de vulnérabilité pour les retraités, prévention avancée en âge/préparation retraite, soutien à domicile, accompagnement handicap, mission éco-hébergement, animation réseau de bénévoles et promotion pour l'engagement social des retraités, aide aux aidants hors actions mutualisées, autres actions de service non prioritaires.

En 2015, les effectifs assurant ces prestations en nature sont au nombre de **75,89 ETP** (84,48 ETP en 2014) soit **27,4 %** des ETP totaux. Les actions de service représentent **6,6 M€ en 2015** contre 7 M€ en 2014 en baisse de 7 % pour 47 592 bénéficiaires en 2015 contre 40 371 bénéficiaires en 2014.

L'analyse de ces postes est réalisée à partir des données des CUGAS (coûts de gestion de l'action sociale) pour connaître le nombre de salariés en équivalent temps plein (ETP) dédiés à l'action sociale ainsi que les prestations en nature indiquées par métiers de l'action sociale : actions mutualisées, aides financières individuelles, financement collectif et actions de service. La baisse porte sur les actions de service non prioritaires (- 0,2 M€) et prioritaires (- 0,2 M€).

ACTIONS DE SERVICE	2015		2014		EVOLUTION 2015/2014 en volume	EVOLUTION 2015/2014 En %
	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	MONTANT	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	MONTANT		
Retour en emploi	4 994		4 048		946	23,4%
Accompagnement des situations de vulnérabilité pour les retraités	8 752		7 273		1 479	20,3%
Prévention avancée en âge/préparation retraite	7 471		6 301		1 170	18,6%
Soutien à domicile	9 090		9 539		-449	-4,7%
Accompagnement handicap	969		1 041		-72	-6,9%
Mission éco-hébergement	8 071		5 761		2 310	40,1%
Animation réseau de bénévoles et promotion pour l'engagement social des retraités	1 731		156		1 575	1009,7%
Aide aux aidants hors actions mutualisées	4 552		2 980		1 572	52,8%
Autres actions de service non prioritaires	1 962		3 262		-1 300	-39,9%
TOTAL ACTIONS DE SERVICE	47 592	0	40 361	0	7 231	17,9%
Suite aux travaux COM en 2014 : modification des bénéficiaires			10		-10	-100,0%
Prestations en nature		6 562 473 €		7 054 046 €	-491 574 €	-7,0%
TOTAL ACTIONS DE SERVICE	47 592	6 562 473 €	40 371	7 054 046 €	7 221	17,9%

3.6 Les fonctions supports et transverses, les effectifs dédiés à l'action sociale

3.6.1 Les fonctions supports et transverses de l'action sociale

L'analyse de ces postes est réalisée à partir des données des CUGAS (coûts unitaires de gestion de l'action sociale) afin de connaître le nombre de salariés en équivalent temps plein (ETP) dédiés aux métiers de l'action sociale et des fonctions supports et transverses ainsi que les frais de fonctionnement et frais spécifiques des commissions sociales.

Les frais de fonctionnement diminuent en 2015, ils sont de 18,5 M€ contre 21,5 M€ en 2014 soit -13,8 %. La baisse des frais de fonctionnement s'inscrit dans la maîtrise de coûts des institutions.

Pour le pilotage et management de l'action sociale, la baisse est de 3,6 % (3 M€ en 2015 contre 3,1 M€ en 2014).

Les frais spécifiques des commissions sociales diminuent légèrement en 2015, ils sont de 0,25 M€ contre 0,3 M€ en 2014 soit -16,7 %.

Total des dépenses de l'action sociale 2015

TOTAL AGIRC	ETP Nets	INTERVENTIONS SOCIALES FINANCIERES ET PAR NATURE				FONCTIONS SUPPORTS ET TRANSVERSES				TOTAL DEPENSES DE L'ACTION SOCIALE
		Interventions Sociales Financières	Droits réservataires	Prestations en nature	TOTAL INTERVENTIONS SOCIALES FINANCIERES ET PAR NATURE	Frais de fonctionnement liés aux Interventions Sociales	Frais spécifiques Commissions Sociales	Déversement des supports sur les métiers	TOTAL FONCTIONS SUPPORTS ET TRANSVERSES	
		A	B	C	D=A+B+C	E	F	G	H=E+F+G	
AS-1. ACTIONS MUTUALISEES	22,92	3 242 678		1 849 967	5 092 645	235 793		2 111 960	2 347 753	7 440 398
AS-2. AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES	40,29	8 490 719		3 501 466	11 992 186	655 286		3 429 568	4 084 854	16 077 040
AS-3.FINANCEMENT COLLECTIF	51,31	27 270 914	9 321 101	4 299 483	40 891 498	1 011 827		3 512 277	4 524 104	45 415 602
AS-4.ACTIONS DE SERVICE	75,89	0		6 562 473	6 562 473	931 562		6 914 677	7 846 238	14 408 711
TOTAL METIERS DE L'ACTION SOCIALE	190,42	39 004 312	9 321 101	16 213 389	64 538 801	2 834 467		15 968 482	18 802 949	83 341 750
TOTAL Pilotage / Management de l'Action sociale	29,47					3 032 184	255 476	-3 287 660		
ASP-1. Pilotage	10,86					1 196 150		-1 196 150		
ASP-2. Management	12,11					1 190 834		-1 190 834		
ASP-3. Commissions Sociales	6,50					645 199	255 476	-900 675		
ASP-3.1 Organisation des commissions sociales	3,71					349 024	146 160	-495 184		
ASP-3.2 Administration commissions sociales	2,79					296 175	109 316	-405 491		
S-1 INFORMATIQUE (MOE)	8,94					3 803 219		-3 803 219		
S-2 MAITRISE D'OUVRAGE (MOA)	2,93					488 907		-488 907		
S-3 COMMUNICATION	3,03					860 015		-860 015		
S-4 FINANCES	11,84					2 555 371		-2 555 371		
S-5 MOY.GENE RH	20,59					3 235 527		-3 235 527		
S-6 - PILOTAGE - DIRECTION GENERALE	9,95					1 737 783		-1 737 783		
TOTAL ACTIVITES SUPPORTS	57,28					12 680 822		-12 680 822		
TOTAL FONCTIONS SUPPORTS ET TRANSVERSES	86,74					15 713 006	255 476	-15 968 482		
TOTAL DEPENSES DE L'ACTION SOCIALE	277,16	39 004 312	9 321 101	16 213 389	64 538 801	18 547 473	255 476	0	18 802 949	83 341 750

3.6.2 Les effectifs dédiés à l'action sociale

A partir de 2015 avec la mise en place des CUGAS (coûts unitaires de gestion de l'action sociale), la répartition des professionnels en ETP (Equivalent Temps Plein) selon les missions assurées dans les différents champs de l'action sociale a été identifiée en distinguant les ETP des métiers de l'action sociale et des ETP des fonctions supports.

La structure des ETP pour l'action sociale du régime Agirc en 2015 se présente ainsi :

TOTAL AGIRC	ETP Nets
AS-1. ACTIONS MUTUALISEES	22,92
AS-1.1 ACTIONS COORDONNEES AVEC LA CAISSE DES MINES	0,00
Aide ménagère coordonnée	0,00
AS-1.2 ACTIONS INTER INSTITUTIONS	22,92
Bien chez moi - Ergothérapie	0,23
Aide à domicile momentanée	0,38
Sortir Plus	0,76
Aidants (hors CRCAS)	0,45
Entité de pilotage - Parc propriété	14,68
Réseau CRCAS labellisé :	4,09
Centres de prévention Bien vieillir Agirc Arrco : études + doctorant	0,50
EHPAD : garantie minimale	0,00
Personnes handicapées vieillissantes : prix et recherche	0,00
Divers sous autorisation de la fédération : DASI, plateforme VRF, ...	1,52
AS-2. AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES	40,29
Soutenir le retour a l'emploi des actifs les plus fragiles	2,25
Donner les clés du bien vieillir	6,34
Aider les aidants familiaux	1,89
Accompagner le grand âge en perte d'autonomie -vie en établissement	2,35
Accompagner le grand âge en perte d'autonomie- vie au domicile	12,43
Aides financières individuelles non prioritaires	15,03
AS-3.FINANCEMENT COLLECTIF	51,31
Soutenir le retour a l'emploi des actifs les plus fragiles	6,78
Donner les clés du bien vieillir	18,97
<i>Dont pilotage des centres de Prévention</i>	1,02
Aider les aidants familiaux	6,06
Accompagner le grand âge en perte d'autonomie -vie en établissement	11,66
<i>Dont pilotage par propriété</i>	2,48
Accompagner le grand âge en perte d'autonomie- vie au domicile	6,48
Domaine prioritaire non différencié	0,57
Aides non prioritaires	0,80
AS-4.ACTIONS DE SERVICE	75,89
Soutenir le retour a l'emploi des actifs les plus fragiles	8,78
Accompagnement des situations de vulnérabilité pour les retraités	9,97
Prévention avancée en âge/préparation retraite	26,42
Soutien à domicile	8,44
Accompagnement handicap	2,44
Mission éco-hébergement	6,26
Animation réseau de bénévoles et promotion pour l'engagement social des retraités	4,93
Aide aux aidants hors actions mutualisées	6,88
Autres actions de service non prioritaires	1,79
TOTAL METIERS DE L'ACTION SOCIALE	190,42
TOTAL Pilotage / Management de l'Action sociale	29,47
TOTAL ACTIVITES SUPPORTS	57,28
TOTAL FONCTIONS SUPPORTS ET TRANSVERSES	86,74
TOTAL DEPENSES DE L'ACTION SOCIALE	277,16

L'effectif total en 2015 est constitué de **277,16 ETP**, en **nette diminution par rapport à 2014 de 9,2 %** (305,23 ETP en 2014 soit – 28,07 ETP). La baisse porte sur les ETP des aides individuelles et actions de service tandis que les ETP des financements collectifs augmentent.

Les ETP chargés des actions mutualisées définies précédemment au point 3.3, sont au nombre de **22,92** correspondant à **8,3 %** des ETP totaux, en diminution de 5,4 % par rapport à 2014 (- 2 ETP). Le montant de prestations en nature est de **3 M€**.

Les ETP chargés des aides financières individuelles sont au nombre de **40,29** correspondant à **14,5 %** des ETP totaux, en diminution de 22,7 % par rapport à 2014 (- 11,83 ETP). Le montant de prestations en nature est de **3,5 M€**.

Les ETP chargés du financement collectif qui regroupe en 2015 les quatre orientations prioritaires sont au nombre de 51,31 correspondant à 18,5% des ETP totaux, en augmentation de 9,3 % par rapport à 2014 (+ 4,36 ETP). Le montant de prestations en nature est de **4,3 M€**.

Ont été retenus comme non prioritaires les ETP dédiés aux aides individuelles (bourses d'études, ...), aux financements collectifs et actions de service, non prioritaires : **17,62 ETP**, soit 6,3 % du total.

Au total, les effectifs des métiers de l'action sociale représentent **190,42 ETP**, soit 68,7 % des ETP totaux financés sur les fonds sociaux. Le montant correspondant de ces prestations en nature est de **16,2 M€** soit un coût moyen des ETP des métiers de l'action sociale égal à 85 K€ brut chargé. Pour précision, la famille des métiers de l'action sociale est à 59,5 % âgée de plus de 45 ans et 29 % âgée de plus de 55 ans (*source : profil prospectif des métiers de l'action sociale - 2016*).

En 2015, **29,47 ETP** sont chargés du pilotage et du management de l'action sociale, en diminution de 3,9 % par rapport à 2014 (- 1,21 ETP) dont l'organisation et administration des commissions sociales pour **6,50 ETP**.

Enfin, les ETP concernant les fonctions supports représentent **86,74 ETP** en diminution de 29,8 % par rapport à 2014 (-19,96 ETP), soit **31,3 %** de l'effectif total en augmentation de 29,9 %.

La baisse des ETP est la conséquence de la volonté des institutions de maîtriser les coûts.

4 - Bilan des orientations sociales prioritaires

Les orientations prioritaires



2015
(en M€)

2014
€ constant

Dépenses consacrées aux orientations prioritaires
(incluant les prestations en nature et les frais de fonctionnement ainsi que les fonctions supports)

73,9



75,3

Pourcentage de la dotation sociale

71,0 %



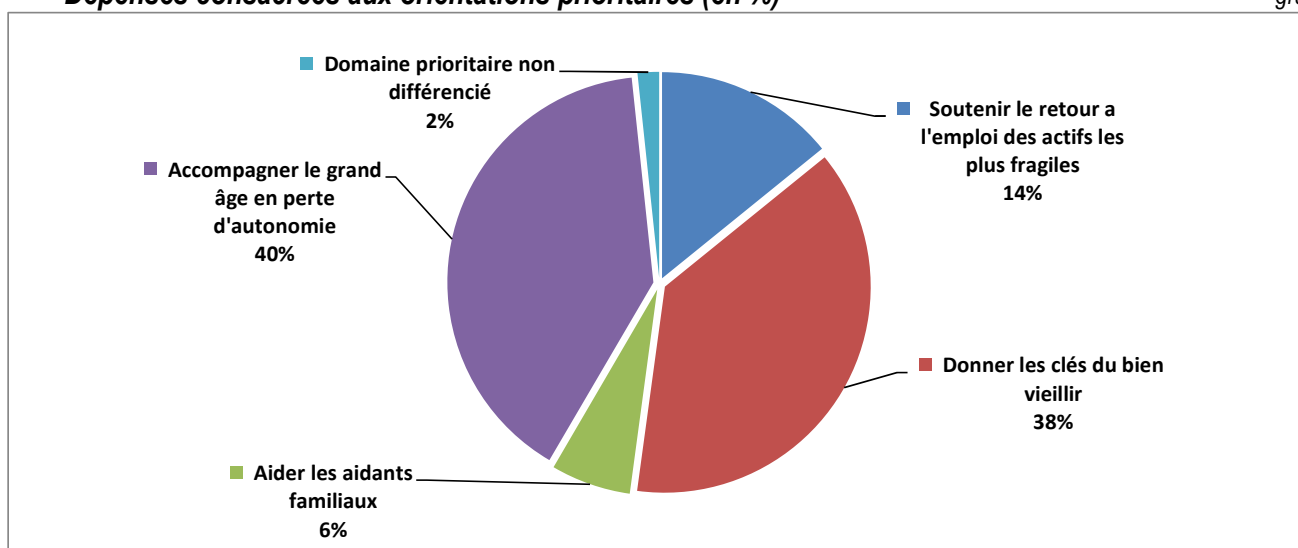
72,3 %

dont (en M€) :

- Soutenir le retour à l'emploi des actifs les plus fragiles 10,5
- Donner les clés du bien vieillir 28,1
- Aider les aidants familiaux 4,6
- Accompagner le grand âge en perte d'autonomie 29,5
- Domaine prioritaire non différencié 1,2

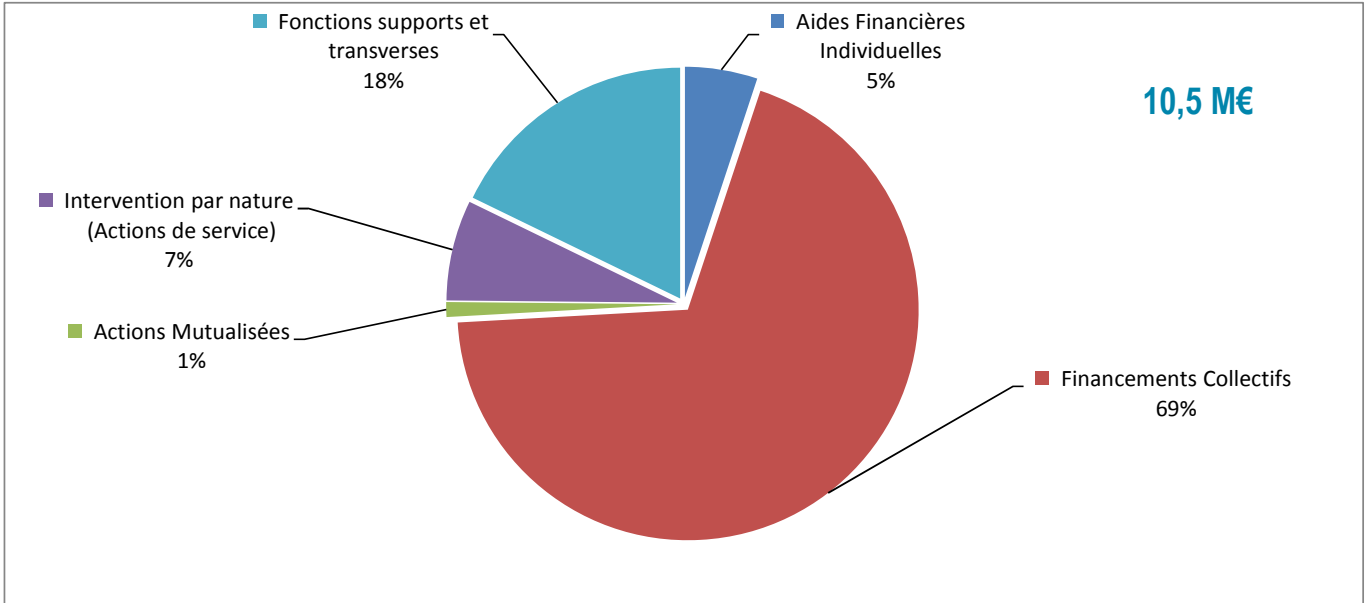
Dépenses consacrées aux orientations prioritaires (en %)

graph 4



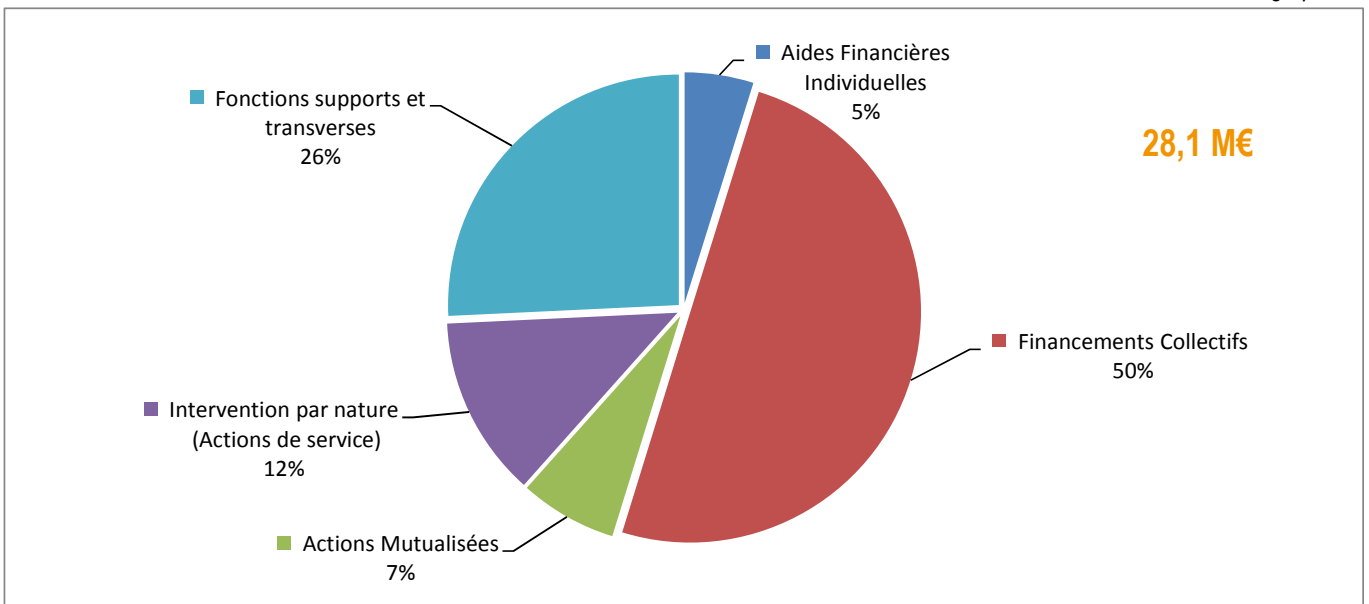
Soutenir le retour à l'emploi des actifs les plus fragiles

graph 5



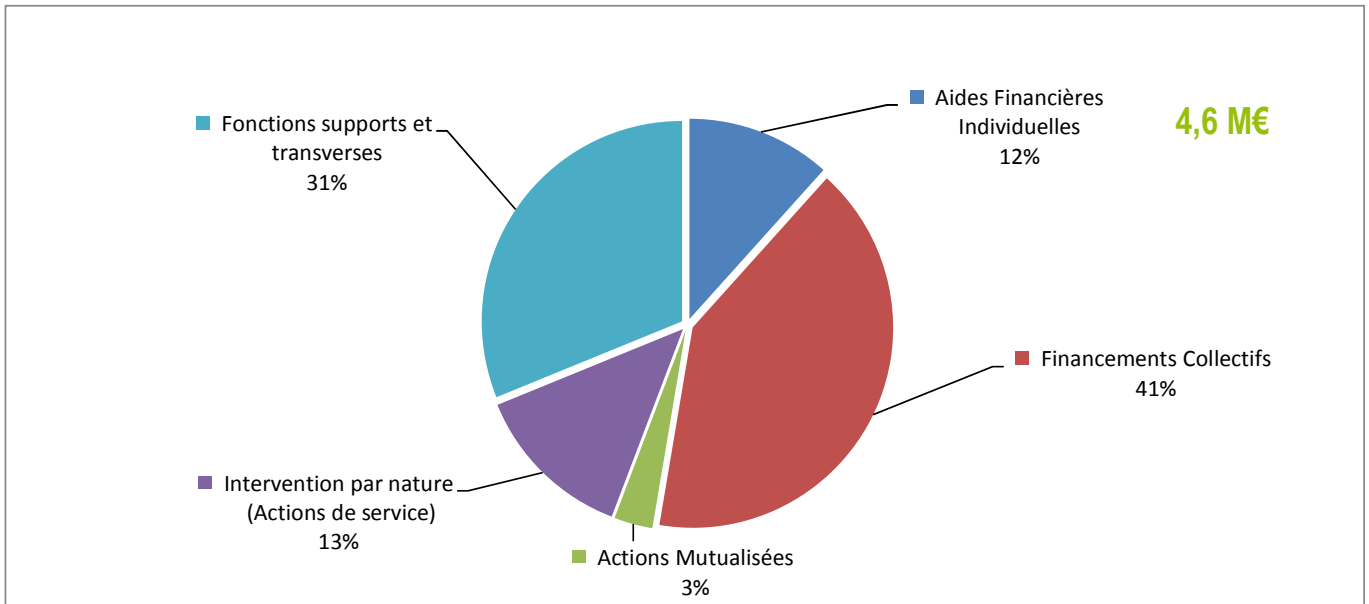
Donner les clefs du Bien Vieillir

graph 6



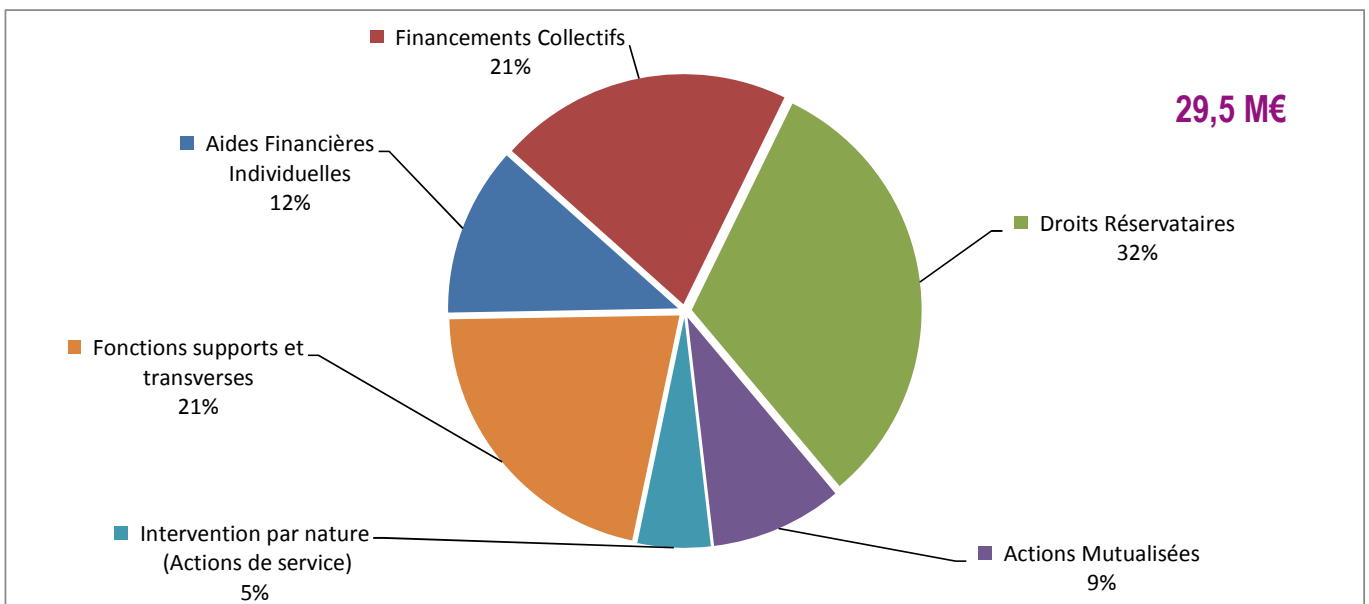
Aider les aidants familiaux

graph 7



Accompagner le grand âge en perte d'autonomie

graph 8



4. Bilan des orientations sociales prioritaires

Les orientations prioritaires de l'action sociale ont été définies par les instances de l'Agirc et de l'Arrco pour la période 2014-2018 en cohérence avec les besoins actuels de la population et en fonction des temps de vie : du retour à l'emploi des personnes les plus vulnérables jusqu'à l'accompagnement de l'avancée en âge.

Les quatre orientations sont les suivantes :

- soutenir le retour à l'emploi des actifs les plus fragiles ;
- promouvoir les clefs du bien vieillir ;
- aider les aidants familiaux ;
- accompagner le grand âge en perte d'autonomie.

Le tableau suivant montre que le montant global des dépenses liées aux orientations prioritaires s'élève en 2015 à **73,9 M€, soit 71 % de la dotation sociale, en baisse de 1,9 % par rapport à 2014. Les quatre orientations sont concernées par cette baisse.** Ce pourcentage représente 84 % des charges d'exploitation. En effet, les dotations des IRC ne sont pas toutes consommées, en conséquence leurs charges sont inférieures à leur dotation et créent des excédents qui viennent alimenter leur réserve d'action sociale.

Les orientations prioritaires ont fixé un objectif à atteindre en **2018** : les engagements dans le cadre des orientations prioritaires devront atteindre **80 % des dotations sociales.**

Synthèse des orientations prioritaires 2015

TOTAL AGIRC	Actions Mutualisées		Aides Financières Individuelles		Financement Collectif			Intervention par nature (Actions de service)	Fonctions supports et transverses	TOTAL	% de la Dotation Sociale
	Actions Mutualisées en fonction du nombre de bénéficiaires du groupe	Prestations en nature	Aides Financières Individuelles	Prestations en nature	Financement Collectif	Droits Résevataires	Prestations en nature				
SOUTENIR LE RETOUR A L'EMPLOI DES ACTIFS LES PLUS FRAGILES	77 357	30 415	329 228	202 692	6 667 885	0	555 623	737 406	1 861 932	10 462 537	10%
Retour à l'emploi	77 357		300 656		6 490 773					0	
Recherche et maintien dans l'emploi pour des personnes en situation de handicap	0		28 571		177 112					0	
DONNER LES CLES DU BIEN VIEILLIR	1 577 912	337 335	794 034	553 520	12 442 271	0	1 575 626	3 550 390	7 222 636	28 053 723	27%
Renforcer les démarches de prévention primaire			0		6 687 905					0	
Promouvoir ou encourager l'engagement social			0		4 222 365					0	
Développer des actions contre la vulnérabilité			794 034		1 230 780					0	
Soutien à la recherche et développement					301 221					0	
Sortir Plus	1 418 426									0	
Réseau CRCAS labellisé	146 750									0	
Centres de prévention Bien vieillir Agirc Arrco	12 736									0	
AIDER LES AIDANTS FAMILIAUX	21 432	123 499	371 644	169 066	1 383 104	0	517 612	605 582	1 444 968	4 636 908	4%
Favoriser l'émergence de solutions			159 107		843 611					0	
Rompre l'isolement et faciliter l'accès			212 537		364 591					0	
Proposer des soutiens psychologiques			0		152 302					0	
Soutien à la recherche et développement aidants					22 600					0	
Aide aux aidants (hors CRCAS)	0									0	
Réseau CRCAS labellisé - Aidants	21 432									0	
ACCOMPAGNER LE GRAND ÂGE EN PERTE D'AUTONOMIE	1 511 808	1 225 372	2 193 996	1 306 200	4 532 471	9 321 101	1 546 120	1 509 738	6 316 071	29 462 876	28%
Vie en établissement	770 718	1 175 376	565 206	212 557	2 896 836	9 321 101	994 005	774 606	3 586 611	20 297 017	19%
Vie au domicile	741 090	49 996	1 628 789	1 093 642	1 635 635		552 114	735 132	2 729 460	9 165 859	9%
DOMAINE PRIORITAIRE NON DIFFÉRENCIÉ	54 170	133 345			787 185		44 462	0	229 112	1 248 273	1%
TOTAL PRIORITAIRES	3 242 678	1 849 967	3 688 901	2 231 478	25 812 916	9 321 101	4 239 442	6 403 116	17 074 719	73 864 318	71%
		5 092 645	5 920 379		39 373 459						

Effectifs totaux financés sur les fonds sociaux: 277,16 ETP

4.1 Soutenir le retour à l'emploi des actifs les plus fragiles

SOUTENIR LE RETOUR A L'EMPLOI DES ACTIFS LES PLUS FRAGILES	2014	2015	EVOLUTION 2015/2014	% DE LA DOTATION SOCIALE
Aides individuelles	899 811	531 920	-40,89%	0,5%
Retour à l'emploi	551 409	300 656	-45,47%	
Recherche et maintien dans l'emploi pour des personnes en situation de handicap	38 237	28 571	-25,28%	
Prestations en nature	310 166	202 692	-34,65%	
Financements collectifs	7 079 629	7 223 508	2,03%	6,9%
Retour à l'emploi	6 205 901	6 490 773	4,59%	
Recherche et maintien dans l'emploi pour des personnes en situation de handicap	129 905	177 112	36,34%	
Prestations en nature	743 823	555 623	-25,30%	
Actions mutualisées	0	107 772		0,1%
Emploi, espace emploi	0	77 357		
Prestations en nature	0	30 415		
Actions de service	664 828	737 406	10,92%	0,7%
Prestations en nature	664 828	737 406	10,92%	
Fonctions supports et transverses	2 032 941	1 861 932	-8,41%	1,8%
Total	10 677 209	10 462 537	-2,01%	10,0%

On trouve sous cette rubrique tout d'abord la structuration d'actions favorisant le retour à l'emploi des actifs les plus fragiles, c'est-à-dire les chômeurs de longue durée. Cet axe se traduit pour le socle commun par l'activité des Espaces Emploi, structures qui accompagnent des chômeurs en difficulté selon le modèle défini par un cahier des charges (instruction 2005-106-DAS du 16/09/2005).

Le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, notamment psychique, constitue le deuxième volet de cette orientation. Il s'agit là de proposer des solutions appropriées constituant un levier en associant le soutien aux personnes en difficultés et leur accompagnement dans le maintien ou l'accès à d'emploi.

Au total, les engagements dans ce domaine en 2015 s'élèvent à 10,5 M€ en baisse de 2 % par rapport à 2014 et représentent 10 % de la dotation sociale.

ESPACES EMPLOI

La première orientation « soutenir le retour à l'emploi des actifs les plus fragiles », a conduit à l'élaboration d'un nouveau modèle des Espaces Emploi (instruction 2015-57-DAS du 28/04/2015), s'appuyant sur l'expérience acquise par les institutions de retraite complémentaire dans ce domaine. Le nouveau cahier des charges intègre la prise en charge des chômeurs cadres et non cadres, et met l'accent sur les problématiques psycho-sociales rencontrées par chaque individu accompagné. Les Espaces Emploi Agirc-Arrco ont travaillé à leur mise en conformité au cahier des charges sur l'année 2015, pour une mise en conformité effective au 1^{er} janvier 2016.

En 2015, il existe 9 Espaces Emploi en France métropolitaine répartis sur 6 régions administratives (3 en Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Lorraine, PACA, Haute-Normandie, Rhône-Alpes et Languedoc Roussillon).

4.2 Donner les clés du bien vieillir

DONNER LES CLES DU BIEN VIEILLIR	2014	2015	EVOLUTION 2015/2014	% DE LA DOTATION SOCIALE
Aides individuelles	1 457 864	1 347 553	-7,57%	1,3%
Bilan de prévention	2 200	0	-100,00%	
Préparation à la retraite	0	0		
Accompagnement dans la prévention de la vulnérabilité	777 334	748 849	-3,66%	
Anticiper le bien vieillir au domicile	46 903	45 184	-3,66%	
Prestations en nature	631 428	553 520	-12,34%	
Financements collectifs	14 547 907	14 017 897	-3,64%	13,5%
Bilan de prévention	4 943 646	5 059 883	2,35%	
Actions d'information / formation préventive liées à l'avancée en âge	2 948 512	1 628 022	-44,78%	
Préparation à la retraite	1 538 710	1 264 822	-17,80%	
Activités d'utilité sociale (lien social)	2 670 476	2 957 543	10,75%	
Accompagnement dans la prévention de la vulnérabilité	826 292	1 230 780	48,95%	
Soutien à la recherche et développement	314 504	301 221	-4,22%	
Prestations en nature	1 305 766	1 575 626	20,67%	
Actions mutualisées	1 604 271	1 915 247	19,38%	1,8%
Sortir Plus	1 168 341	1 418 426	21,41%	
Réseau CRCAS labellisé - Prévention	49 236	105 710	114,70%	
Pilotage	24 727	30 905	24,98%	
Santé en mouvement	25 816	10 135	-60,74%	
Centres de prévention Bien vieillir Agirc Arrco : études + doctorant	67 963	12 736	-81,26%	
Prestations en nature	268 188	337 335	25,78%	
Actions de service	3 535 549	3 550 390	0,42%	3,4%
Prestations en nature	3 535 549	3 550 390	0,42%	
Fonctions supports et transverses	7 359 209	7 222 636	-1,86%	6,9%
Total	28 504 800	28 053 723	-1,58%	26,9%

Au total, les engagements dans ce domaine en 2015 représentent 28,1 M€ en baisse de 1,6 % par rapport à 2014 soit 26,9 % de la dotation sociale.

La prévention

La prévention en gérontologie concerne notamment les centres de prévention, les actions de préparation à la retraite et les journées d'information sur la prévention. Depuis 2008 s'ajoutent les actions dans ce domaine mises en place par les comités régionaux de coordination de l'action sociale Agirc-Arrco labellisés, financés sur les dotations sociales mutualisées.

CENTRES DE PREVENTION BIEN VIEILLIR AGIRC-ARRCO

Les centres de prévention existants ont notamment pour objectif de développer leur activité par des activités délocalisées sur le territoire régional.

Au 1^{er} juillet 2015, les centres de prévention ont tous mis en œuvre le nouveau référentiel commun aux centres, construit courant 2014. Il est composé de 27 outils, tous disponibles sur le SIRAS.

L'année 2015 est marquée par une progression de l'activité de plus de 20,6 % en nombre de personnes reçues pour un parcours de prévention et de 16,1 % en nombre d'unités bilan. Les centres les plus récents poursuivent leur montée en charge et présentent une hausse importante du nombre de personnes reçues en bilan.

Les données recueillies dans les centres permettent de réaliser une étude épidémiologique annuelle pour valoriser la démarche globale de prévention des centres Bien Vieillir Agirc-Arrco. Ainsi, une étude sur les bénéfices de l'activité physique a été publiée en juillet 2015. Une étude sur les déficiences sensorielles et, plus particulièrement, les déficiences auditives et leurs impacts sur la personne et son proche, a été construite pour être publiée en septembre 2016. L'étude « cohorte », concernant l'évaluation du parcours de prévention a été exploitée par l'Université de Toulouse (Inserm), en vue de publication dans une revue scientifique avant fin 2016.

Une dimension territoriale donnée à la prévention Agirc-Arrco : l'organisation en comités régionaux de coordination de l'action sociale

L'objet de ce réseau n'est pas de traiter l'ensemble des champs couverts par l'action sociale des régimes de retraite complémentaire. Il a vocation à organiser des actions sur deux thèmes principaux : **la prévention et l'aide aux aidants**, déclinés sur un maillage territorial, avec les groupes signataires de la charte.

Ces actions peuvent prendre des formes très variées : conférences, formations, ateliers, théâtre-débats, groupes de parole, forums ...

LE RESEAU DES COMITES REGIONAUX DE COORDINATION DE L'ACTION SOCIALE AGIRC-ARRCO

En 2015, les 19 comités régionaux de coordination de l'action sociale ont réalisé 730 manifestations (713 en 2014) dans le champ de la prévention et de 174 sur l'aide aux aidants (170 en 2014).

Les actions menées conjointement avec d'autres partenaires (ASEPT, CARSAT, RSI, MSA) ont été comme en 2014 multiples et en augmentation.

Les thématiques abordées en prévention sont par ordre d'importance les suivants : prévention santé, avancée en âge, logement-habitat-hébergement, mémoire et maladie d'Alzheimer, prévention routière, droit, deuil et le programme « la santé en mouvement ».

Les types de manifestations organisées sont des conférences, ateliers en suite de conférence ou spécifiques, des forums débats, également des théâtres ou cinéma-débats.

Le nombre total de participants à ces différentes manifestations est de 40 268 en 2015 contre 38 964 en 2014.

Service Sortir plus

Ces dépenses sont constituées uniquement d'actions mutualisées.

89 910 chèquiers ont été commandés en 2015 pour 50 910 bénéficiaires, soit une commande d'environ 1,8 chéquier par personne et par an (1,7 en 2014 pour 43 339 bénéficiaires).

Le nombre des sorties organisées par les plateformes en 2015 est de 138 216 mais on estime comme en 2014 le nombre réel de sorties à 220 000 sorties.

Le taux de consommation final des CESU en 2015 est de 81 %, il était de 82 % en 2014.

78 % des bénéficiaires sont des femmes, avec un âge moyen de 86 ans, 59 % vivent seuls.

Des problématiques d'ordre physique (difficultés locomotrices ou sensorielles) sont évoquées dans environ 60 % des demandes. Des problématiques d'isolement géographique sont citées dans 24 % des cas, vient ensuite le sentiment de solitude pour 15 % des demandeurs.

Les intentions d'utilisation liés à la santé concernent 40 % des cas, les déplacements pour d'autres motifs (loisirs y compris à des visites, courses...) prennent une place de plus en plus importante. Ce constat renforce l'idée selon laquelle les personnes retrouvent l'envie de sortir de chez elles.

Comme en 2014, 99 % des bénéficiaires interrogés dans le cadre de l'enquête de satisfaction envisage de faire appel au service pour de futurs accompagnements.

4.3 Aider les aidants familiaux

AIDER LES AIDANTS FAMILIAUX	2014	2015	% évolution N-1	% DE LA DOTATION SOCIALE
Aides individuelles	584 404	540 710	-7,48%	0,5%
Favoriser l'émergence de solutions permettant aux aidants de préserver leur vie personnelle	60 898	159 107	161,27%	
Solutions de répit en faveur des aidants de personnes âgées en perte d'autonomie	293 622	139 975	-52,33%	
Solutions de répit en faveur des aidants de personnes en situation de handicap	25 046	72 562	189,72%	
Soutien psychologique en faveur des aidants	0	0		
Prestations en nature	204 839	169 066	-17,46%	
Financements collectifs	1 483 265	1 900 716	28,14%	1,8%
Favoriser l'émergence de solutions permettant aux aidants de préserver leur vie personnelle	711 052	843 611	18,64%	
Solutions de répit en faveur des aidants de personnes âgées en perte d'autonomie	59 153	159 725	170,02%	
Solutions de répit en faveur des aidants de personnes en situation de handicap	19 895	204 866	929,74%	
Soutien psychologique en faveur des aidants	61 106	152 302	149,24%	
Soutien à la recherche et développement	2 000	22 600	1030,00%	
Prestations en nature	630 059	517 612	-17,85%	
Actions mutualisées	153 470	144 931	-5,56%	0,1%
Aide aux aidants (hors CRCAS)	480	0	-100,00%	
Réseau CRCAS labellisé - Aidants	11 729	21 432	82,73%	
Prestations en nature	141 261	123 499	-12,57%	
Actions de service	534 645	605 582	13,27%	0,6%
Prestations en nature	534 645	605 582	13,27%	
Fonctions supports et transverses	1 488 344	1 444 968	-2,91%	1,4%
Total	4 244 128	4 636 908	9,25%	4,5%

L'aide aux aidants fait partie intégrante des orientations prioritaires de l'action sociale 2014-2018, et recouvre plusieurs volets.

Le premier axe vise à déployer des actions de prévention primaire à destination des aidants familiaux, en s'appuyant notamment sur l'action des centres de prévention Bien Vieillir Agirc-Arrco. Il part du constat que les besoins des aidants ne sont pas les mêmes que ceux des aidés, et les solutions existantes sont très différenciées et diverses. Il existe encore un décalage entre les attentes des aidants en termes d'aides et les prestations existantes ou connues y compris en terme de répit.

Le second axe vise à rompre l'isolement et faciliter l'accès aux solutions de répit dont l'une des illustrations est le Village Vacances Répit Familles® qui a ouvert ses portes en Touraine, en octobre 2014. Il offre une capacité de 26 places d'hébergement temporaire soit près de 500 aidants accompagnés avec leur proche aidé, tout au long de l'année, pour des séjours de 1 à 3 semaines. Il a été inauguré le 21 septembre 2015.

Au total, les engagements dans le domaine « aider les aidants familiaux » en 2015 sont de 4,6 M€ en hausse de 9,2 % par rapport à 2014 et représentent 4,5 % de la dotation sociale.

LE RESEAU DES COMITES REGIONAUX DE COORDINATION DE L'ACTION SOCIALE AGIRC-ARRCO – ACTION AIDANTS

Dans le domaine des aidants, 174 manifestations principalement réparties en 4 types d'actions : ateliers-groupes de parole, forums, conférences, théâtres-débats ont été organisés sur les thèmes de l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie, de la maladie d'Alzheimer et les solutions de soutien : 5 316 participants ont été comptabilisés.

Des visites conjointes entre la CNAV, l'Agirc-Arrco et les CRCAS en vue de dynamiser les travaux en commun se sont poursuivies en région, l'objectif étant l'émergence de bonnes pratiques de coordination, 7 rencontres ont été organisées en 2015.

4.4 Accompagner le grand âge en perte d'autonomie

Cette orientation comprend plusieurs axes stratégiques :

- structurer le déploiement des prestations modélisées (Aide à domicile momentanée, Bien chez moi...) et organiser la complémentarité avec les autres régimes ;
- démontrer l'apport d'un habitat accueillant et économe adapté au vieillissement de la population et déployer des partenariats dans le cadre de la prestation « Logement adapté » ;
- développer et structurer le service ECO Hébergement ;
- stabiliser le nombre des droits réservataires au niveau global (en pourcentage de la population de 75 ans) constaté au 31 décembre 2012 et assurer une répartition géographique cohérente intra-régime et en partenariat avec les MARPA (convention MSA) ;

- maintenir et développer les actions qualitatives d'accompagnement (dans toutes leurs dimensions) au sein des établissements du Parc Agirc-Arrco et créer les conditions d'un essaimage des pratiques ;
- à partir de l'évaluation du plan médico-social et sanitaire, définir les conditions d'évolution et d'optimisation du Parc Agirc-Arrco.

Vie en établissement

ACCOMPAGNER LE GRAND AGE EN PERTE D'AUTONOMIE : VIE EN ETABLISSEMENT	2014	2015	% évolution N-1	% DE LA DOTATION SOCIALE
Aides individuelles	1 116 568	777 764	-30,34%	0,75%
Hébergement en établissement	661 380	552 689	-16,43%	
Structure d'accueil pour personnes handicapées vieillissantes (+ 40ans)	0	5 950		
Solution alternative à l'hébergement	8 577	6 567	-23,43%	
Prestations en nature	446 612	212 557	-52,41%	
Financements collectifs	10 885 449	13 211 942	21,37%	12,68%
Hébergement en établissement : permanent ou temporaire propriété Agirc-Arrco	2 162 466	2 294 487	6,11%	
Hébergement en établissement : permanent ou temporaire hors propriété Agirc-Arrco	489 593	302 995	-38,11%	
Structure d'accueil pour personnes handicapées vieillissantes propriété Agirc-Arrco (+ 40 a	37 016	95 395	157,71%	
Structure d'accueil pour personnes handicapées vieillissantes hors propriété Agirc-Arrco (+	473 099	203 959	-56,89%	
Droits réservataires Personnes Agées et Personnes Handicapées	7 059 349	9 321 101	32,04%	
Prestations en nature	663 927	994 005	49,72%	
Actions mutualisées	2 436 998	1 946 094	-20,14%	1,87%
Entité de pilotage - Parc propriété	1 073 649	763 463	-28,89%	
Partenariats droits réservataires - garantie minimale	264	7 255	2648,11%	
Personnes handicapées vieillissantes : prix et recherche	105 252	0	-100,00%	
Prestations en nature	1 257 833	1 175 376	-6,56%	
Actions de service	1 001 809	774 606	-22,68%	0,74%
Prestations en nature	1 001 809	774 606	-22,68%	
Fonctions supports et transverses	4 428 057	3 586 611	-19,00%	3,44%
Total	19 868 881	20 297 017	2,15%	19,48%

En 2015, les institutions Agirc ont réservé 197 places dans des EHPAD.

Le montant des investissements en droits réservataires pour les personnes âgées est de 5,3 M€ en 2015 en légère diminution de 0,45 % par rapport à 2014 selon l'étude statistique à partir de la base EHPAD commune à toutes les institutions qui recense les places validées dans l'année par les instances des institutions.



Les droits réservataires

Les droits réservataires s'élèvent en 2015 à 9,3 M€ contre 7 M€ en 2014 en augmentation de 9,3 %. Ils sont détaillés au point 3.2 du rapport.

Répartition des projets par comités en 2015



ECO Hébergement

L'accompagnement en recherche d'établissements s'inscrit dans la mission plus générale d'écoute, de conseil et d'orientation (ECO) des actifs et retraités, qui caractérise l'intervention sociale Agirc-Arrco. Un socle minimal de réponse qualitative est apportée à tout ressortissant. Une méthodologie commune a été mise en place et est soutenue par une formation dispensée à l'ensemble des collaborateurs en charge des questions d'hébergement collectif. La persistance de disparités au niveau des moyens mis en œuvre générant une inégalité de service sur l'ensemble du territoire national, une réflexion a été initiée en 2015 afin de définir la structuration cible idéale commune du service ECO Hébergement dans une vision globale et harmonisée inter-institutions. Les préconisations attendues pour 2016 définiront le positionnement partagé de la valeur ajoutée du service puis les voies pour y parvenir, pour ainsi répondre au nouvel objectif du socle commun.

Parc médico-social et sanitaire en propriété Agirc et Arrco

Le parc médico-social et sanitaire en propriété Agirc et Arrco et en gestion maîtrisée par les IRC, se compose en 2015, de 50 établissements :

- 5 établissements sanitaires à vocation gériatrique,
- 42 établissements médico-sociaux destinés à l'hébergement de personnes retraitées,
- 4 établissements destinés aux personnes en situation de handicap de tous âges.

Au global, la capacité d'accueil est à 6 415 lits et places dont 4 518 places en médico-social pour personnes âgées, 996 en secteur sanitaire et 901 places en médico-social pour personnes en situation de handicap.

Sur recommandation des fédérations Agirc et Arrco, la propriété n'est pas détenue directement par les institutions mais par des organismes distincts juridiquement, majoritairement des SCI et plus rarement des associations.

Aussi, cela se traduit dans les comptes du fonds social des institutions par la détention de titres de participation (actif financier) des produits et des charges sur ces titres.

STRUCTURATION DES ACTIVITES MEDICO-SOCIALES ET SANITAIRES AGIRC-ARRCO

Les instances des fédérations ont fait le choix d'inscrire le parc, pour la période 2015-2018, dans un scénario qui prolonge les dynamiques précédentes et maintient la valorisation du parc en restant compatible avec les moyens de l'action sociale. Aussi, les axes stratégiques retenus pour la période 2015-2018 portent sur :

- cibler et privilégier les publics vieillissants,
- favoriser l'ancrage territorial,
- réaffirmer l'axe qualitatif sur un mode de prestation globale cohérente. Les conditions d'un essaimage des pratiques seront favorisées,
- cibler une gestion maîtrisée par les IRC avec détention des autorisations administratives pour la totalité du parc en propriété,
- optimiser le portage patrimonial,
- structurer le pilotage vers l'organisation cible la plus efficiente.

Tout en retenant les conditions de réussite du scénario, les conseils d'administration de l'Agirc et de l'Arrco ont demandé que l'approfondissement des modalités de déclinaison opérationnelle soit étudié en ce qui concerne le portage patrimonial et le pilotage mutualisé.

Après examen des scénarios possibles d'évolution du pilotage du parc, les conseils d'administration de l'Agirc et de l'Arrco, en juin 2015, ont retenu le scénario dit « scénario C » : constitution d'un pôle ressources unique qui intègre les 3 entités de pilotage, la gestion et le patrimoine. Il s'agit du scénario le plus ambitieux mais aussi le plus complexe à mettre en œuvre. Toutefois, cette configuration apparaît comme la plus pertinente dans une optique de mutualisation et de rationalisation. Devant l'importance de ce chantier et des réflexions à mener, deux comités ont été créés : un comité technique opérationnel : le comité technique de pilotage et un comité stratégique paritaire, composé

d'administrateurs, avec l'appui d'experts externes. Leurs travaux ont débuté au second semestre 2015 en vue d'une présentation d'une feuille de route devant les instances des fédérations de juin 2016.

Vie à domicile

ACCOMPAGNER LE GRAND AGE EN PERTE D'AUTONOMIE : VIE AU DOMICILE	2014	2015	EVOLUTION 2015/2014	% DE LA DOTATION SOCIALE
Aides individuelles	3 442 026	2 722 432	-20,91%	2,61%
Autonomie des personnes handicapées vieillissantes (+ 40 ans)	223 060	159 489	-28,50%	
Charges de logement	767 428	309 290	-59,70%	
Soutien à la personne âgée	1 162 191	925 500	-20,37%	
Adaptation de l'habitat	242 038	234 511	-3,11%	
Soutenir l'émergence de nouvelles solutions d'hébergement	0	0		
Prestations en nature	1 047 309	1 093 642	4,42%	
Financements collectifs	2 246 411	2 187 750	-2,61%	2,10%
Autonomie des personnes handicapées vieillissantes (+ 40 ans)	588 592	991 285	68,42%	
Soutien à la personne âgée	1 033 240	363 144	-64,85%	
Adaptation de l'habitat	10 390	176 756	1601,18%	
Soutenir l'émergence de nouvelles solutions d'hébergement	8 000	80 414	905,18%	
Soutien à la recherche et développement	35 136	24 036	-31,59%	
Prestations en nature	571 053	552 114	-3,32%	
Actions mutualisées	797 685	791 086	-0,83%	0,76%
Aide ménagère coordonnée	0	0		
Bien chez moi - Ergothérapie	66 965	131 596	96,52%	
Aide à domicile momentanée	669 570	609 494	-8,97%	
Prestations en nature	61 150	49 996	-18,24%	
Actions de service	934 903	735 132	-21,37%	0,71%
Prestations en nature	934 903	735 132	-21,37%	
Fonctions supports et transverses	3 223 664	2 729 460	-15,33%	2,62%
Total	10 644 690	9 165 859	-13,89%	8,80%

Cette action comporte toutes les prestations en faveur du soutien à domicile.

Au total, ce domaine d'intervention représente **9,2 M€** en 2015, soit 8,8 % de la dotation sociale.

PRESTATIONS MODELISEES (HORS SORTIR PLUS)

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les prestations dites modélisées composées de l'Aide à domicile momentanée, du diagnostic Bien chez moi dans le cadre du soutien à domicile et de Sortir plus dans le cadre du maintien du lien social sont organisées via un numéro unique (0 810 360 560).

AIDE A DOMICILE MOMENTANEE

26 388 bénéficiaires ont été dénombrés et 263 724 heures attribuées en 2015. L'âge moyen des bénéficiaires est de 82 ans, 73 % sont des femmes et 68% des demandeurs vivent seuls.

Les motifs des demandes de prestations sont le plus souvent liés à la santé (suites d'hospitalisation, maladie, handicap temporaire : 90%), 10 % des demandes sont liées à l'absence de l'aidant habituel.

En 2015, 47 % des bénéficiaires de l'Aide à domicile momentanée ont mobilisé une aide pérenne dans les mois qui ont suivi la mise en place de l'aide.

Le niveau de satisfaction des bénéficiaires (enquête systématique auprès de 5% d'entre eux reste, comme en 2014, très élevée).

BIEN CHEZ MOI

Proposé sur l'ensemble du territoire en 2015, 3 128 diagnostics Bien chez moi ont été réalisés au domicile d'allocataires dont 7% avaient pour origine une information d'un intervenant du champ social et principalement des CARSAT.

L'âge moyen des bénéficiaires est de 81 ans, 76% sont des femmes et 50 % des demandeurs vivent seuls.

47 % des demandes se situent dans le cadre d'une démarche préventive, près de 10 % des demandes sont formulées suite à des conseils externes.

Logement social adapté

L'action « création et restructuration de logements adaptés », initiée par les orientations prioritaires 2009-2013, a été réaffirmée et poursuivie par les orientations prioritaires 2014-2018.

Cette action porte sur l'accompagnement de la fragilité dans le cadre d'une avancée en âge non pathologique, à domicile. Elle repose sur la promotion d'un bâti accueillant, vecteur d'une approche préventive pour bien vieillir en lieu de vie ordinaire. A ce titre, les institutions de retraite complémentaire participent financièrement à la création ou rénovation de logements sociaux adaptés aux besoins des personnes âgées et des personnes handicapées vieillissantes dans l'habitat diffus (dit banalisé) en contrepartie de droits réservés.

Cette procédure s'adresse aux projets portés par les bailleurs sociaux, dans le cadre d'un habitat banalisé et non dédié à un public particulier.

Sur la période de 2014-2015 un financement de 102 logements adaptés pour un montant de 844 000 euros a été ainsi engagé.

En parallèle, des partenariats nationaux sont recherchés.

Le 12 octobre 2015, un partenariat avec l'association DELPHIS, qui regroupe des bailleurs sociaux, a été signé.

Ce partenariat permet de diffuser le dispositif Agirc Arrco auprès des bailleurs sociaux et de développer les bonnes pratiques pour accompagner au mieux les personnes vieillissantes à domicile.

4.5 Le socle commun de l'action sociale : état d'avancement

ORIENTATIONS PRIORITAIRES 2014-2018 SOCLE COMMUN : ETAT D'AVANCEMENT AU 31/12/2015

Ce chapitre récapitule l'avancée des actions dites de niveau 1, constituant le socle commun des orientations prioritaires 2014-2018. Il comporte les éléments quantitatifs et les illustrations opérationnelles de chacune de ces actions. La plupart de ces actions est financée par la dotation sociale mutualisée de chaque régime.

	Objectif du socle commun (Actions de niveau 1)	Situation d'avancement au 31 décembre 2015	Illustration
Orientation n°1 : Soutenir le retour à l'emploi des actifs les plus fragiles	Structurer des actions concourant au retour à l'emploi des personnes les plus vulnérables c'est-à-dire les chômeurs de longue durée	Mise en œuvre du nouveau cahier des charges commun par les Espaces Emploi Agirc-Arrco pour une effectivité au 1 ^{er} janvier 2016. Arrêt de l'activité de l'Espace Emploi « Réunica » (Paris 8 ^{ème}) et autorisation d'ouverture d'un nouvel Espace Emploi à Montpellier au 1 ^{er} janvier 2016.	9 Espaces Emploi existants. 1000 accompagnements réalisés en 2015.
	Cibler les personnes handicapées vieillissantes en fonction des résultats de la recherche-action 2012, pour favoriser leur autonomie et leur intégration sur le marché de l'emploi.	2 actions proposées par le groupe projet pour le maintien en emploi des personnes en situation de handicap psychique : - lancement d'un appel à projet pour accompagner les personnes en situation de handicap psychique vers l'emploi, - réalisation d'un guide à destination des entreprises visant à donner de la visibilité aux structures existantes et à mettre à disposition des employeurs (ESAT et entreprises adaptées inclus) des informations suffisantes quant aux démarches à entreprendre et à la législation relative au handicap psychique.	Lancement d'un appel à projets en octobre 2015 en partenariat avec le CCAH : - 60 dossiers reçus, - 8 dossiers présentés au jury le 28/04, - 2 lauréats : Geist 21 Mayenne (projet « Job Coach 53 » ; Association Performance handicap (projet d'outil d'évaluation et de diagnostic de l'employabilité destiné aux organismes orientant les personnes en situation de handicap psychique).
Orientation n° 2 : Donner les clefs du Bien vieillir	Harmoniser et faire évoluer le modèle des Centres de prévention Bien vieillir Agirc-Arrco pour en optimiser le fonctionnement et renforcer leur coordination.	Un référentiel commun, associé à 27 outils, a été construit en 2014 et mis en œuvre par tous les centres au 1 ^{er} juillet 2015. Ce référentiel promeut l'accueil des actifs en situation de fragilité à partir de 50 ans pour un parcours de prévention. De même pour les aidants, pour lesquels un protocole spécifique applicable à tous les centres doit être construit courant 2016. Un système d'information commun aux centres est en cours de conception.	Un protocole médico-psycho-social en fonction des publics accueillis : sénior, retraité – 80 ans, retraité + 80 ans. Tous les centres ont dû mettre en place des actions nouvelles (ex : bilan senior). Une journée d'échanges entre les psychologues des centres a permis de jeter les bases du futur protocole aidant. Des groupes métiers ont été organisés pour avancer sur les spécifications fonctionnelles du SI.
	Organiser un développement territorial et partenarial des Centres de prévention Bien vieillir Agirc-Arrco.	Les partenariats noués par les centres sont sur la voie de la consolidation (CRCAS, Carsat, mais aussi MSA, Dialogue & solidarité...), tandis que de nouvelles expériences se mettent en place avec différents types d'acteurs des territoires.	Plusieurs centres sont sollicités par des partenaires pour réaliser des bilans pour leur population spécifique. La coordination avec les CRCAS progresse de

		Les médecins-directeurs sont de plus en plus souvent sollicités pour intervenir lors de conférences ou de stages en dehors du centre. Les centres prennent une envergure territoriale nouvelle.	manière réelle dans certains centres. Ouvertures de sites délocalisés dans tous les centres à l'horizon 2016.
	Produire des études d'impact, innovantes et crédibles, de la prévention primaire, médico-psycho-sociale, pour valoriser et essaimer les bonnes pratiques	Les centres poursuivent leur activité de production d'étude d'impact de la prévention primaire, médico-psycho-sociale. Pour la première fois en 2015, tous les centres ont participé à l'étude réalisée.	Publication en juillet 2015 de l'étude « lutter contre la sédentarité pour bien vieillir ». Poursuite de l'étude « cohorte » sur l'évaluation des modifications du comportement après un parcours de prévention
	Garantir l'accès au dispositif Sortir Plus sur tout le territoire	Favoriser le déploiement de la prestation Sortir plus avec pour objectif de maintenir un lien social et d'éviter l'isolement des allocataires âgés de 80 ans et plus. Poursuite de la solvabilisation d'un accompagnement par un professionnel pour des déplacements hors du domicile selon des conditions identiques à celles 2014.	50 910 bénéficiaires et 89 910 chèquiers attribués en 2015 pour l'organisation de plus de 220 000 sorties pour des personnes rencontrant des difficultés d'ordre locomoteur ou sensoriel ou encore vivant des situations problématiques de solitude et d'isolement (social ou géographique). 78% des demandeurs sont des femmes, 59 % vivent seuls. L'âge moyen est de 86 ans.
	Mettre en œuvre sur tous les territoires, la coordination des actions collectives (exemple : la santé en mouvement) avec les régimes de base	Suivi des actions menées par les CRCAS dans le cadre de la prévention et de l'aide aux aidants et en partenariat avec les CARSAT en région, la MSA et le RSI (conférences, ateliers, forums, débats...) Organisation de rencontres en région vue d'inciter le développement de ces partenariats avec les CARSAT.	Sur le thème de la prévention, 730 manifestations auxquelles ont participé 40 268 personnes ont été organisées en 2015. 35 % des manifestations menées conjointement avec les CARSAT, 34 % avec la MSA et 19 % avec le RSI. Le thème le plus fréquemment abordé est celui de la prévention santé. Sur le thème de l'aide aux aidants, 174 actions menées et 5316 participants, dont 36 % construites conjointement avec les CARSAT, 41 % avec la MSA et 28 % avec le RSI. 7 réunions régionales entre les partenaires tenues en 2015.

	Objectif du socle commun (Actions de niveau 1)	Situation d'avancement au 31 décembre 2015	Illustration
Orientation n° 3 : Aider les aidants familiaux	Déployer des actions ciblées de prévention primaire à destination des aidants, en s'appuyant notamment sur les Centres de Prévention Bien Vieillir Agirc-Arrco	3 propositions d'actions par le groupe projet : <ul style="list-style-type: none"> - réalisation de supports de communication, - mise en œuvre d'un protocole aidants dans les centres de prévention, - mise à jour de l'offre de formation (intégration des actions du socle commun). 	Non débuté en 2015
	Promouvoir et développer des solutions de répit	Ouverture du 1 ^{er} établissement du concept Vacances Répit Famille	Une « aide concertée » est proposée, par les IRC

	diversifiées dans le parc des établissements Agirc-Arrco.	à Fondettes en Touraine, le 1 ^{er} octobre 2014. Le taux de fréquentation n'a pas été optimum en 2015 puisque l'activité a réellement débuté à compter de juin 2015 notamment grâce à l'aide concertée qui s'est alors effectivement mise en œuvre. Ainsi, sur 2015, le taux d'occupation n'a été en moyenne que de 25 % alors que le taux d'occupation cible est fixé à 75 %.	qui ont accepté de la mettre en œuvre, aux ressortissants des IRC Agirc ou Arrco pour participer au financement du séjour et ainsi faciliter l'accès à cette solution de répit au plus grand nombre. Depuis septembre 2015, les IRC ont contribué pour un montant global de 288 k€ pour une intervention auprès de 208 couples. Ce dispositif a été retenu pour les exercices 2015 à 2017 inclus.
	Repérer les aidants dans le cadre de la mission ECO Hébergement et développer des actions répondant à leurs besoins (au travers des CRCAS Agirc-Arrco, par exemple)	La formation ECO Hébergement, destinée à tout collaborateur en charge d'accompagner les ressortissants en recherche d'une solution d'accueil collectif, a bénéficié en 2015 à 19 stagiaires portant ainsi le nombre total de collaborateurs formés à 59. La nécessité de favoriser le développement de cette mission et la persistance de disparités dans les organisations actuelles ont néanmoins conduit à ouvrir en 2015 une réflexion sur la structuration globale dont les conclusions sont attendues pour 2016 (cf orientation n°4).	Destinée à poser un socle commun entre les GPS et favoriser ainsi une méthodologie de réponse harmonisée, la formation aborde autant les savoirs (juridique, administratif, médico-social ...) que les savoir-être (posture professionnelle, gestion des interactions ...) et les savoir-faire (boîte à outils commune) pour répondre aux besoins des ressortissants cherchant des solutions alternatives au domicile.

	Objectif du socle commun (Actions de niveau 1)	Situation d'avancement au 31 décembre 2015	Illustration
Orientation n° 4 : Accompagner le grand âge en perte d'autonomie	Structurer le déploiement des prestations modélisées et organiser la complémentarité avec les autres régimes	<p>Poursuite de l'offre de prestation Bien chez moi sur l'ensemble du territoire (conseils d'un ergothérapeute dans une démarche préventive, pour des solutions pratiques permettant d'optimiser le confort et la sécurité de la personne au sein de son logement).</p> <p>Poursuite de l'offre de prestation « Aide à domicile momentanée ».sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Poursuite des travaux menés avec la CNAV pour étudier les possibilités d'articulation et de complémentarité entre les actions des uns et des autres, notamment avec la CNAV dans le cadre de sa politique « habitat et cadre de vie ».</p>	<p>Détection dans 74 % des diagnostics effectués de situations potentiellement dangereuses pour la personne.</p> <p>3 128 diagnostics réalisés au cours de l'année 2015, dont près de 7 % par le biais des CARSAT et/ ou partenaires du champ social. L'âge moyen des bénéficiaires est de 81 ans, 76 % sont des femmes et 50 % vivent seuls.</p> <p>26 388 bénéficiaires pour 263 724 heures d'Aide à domicile momentanée financées en 2015. L'âge moyen des bénéficiaires est de 82 ans, 73 % sont des femmes et 68 % vivent seuls.</p> <p>Les motifs d'attribution sont le plus souvent liés à la santé (90 %), 10 % sont liés à l'absence de l'aidant habituel.</p> <p>Rencontres organisées en région faire connaître les dispositifs et encourager la construction de partenariat opérationnel.</p>
	Démontrer l'apport d'un habitat bienveillant et économe (adapté au vieillissement de la	Bilan et évolutions de la procédure pour favoriser le déploiement de cette action au vu des premiers retours sur 2012-2013.	Les évolutions ont porté principalement sur la procédure d'instruction des demandes de

	population) et déployer des partenariats dans le cadre de la prestation « Logement adapté »	Instruction Agirc-Arrco 2014-84-DAS en date du 8 septembre 2014 : « Déploiement de l'action "création et restructuration de logements adaptés" - Ajustements de la déclinaison opérationnelle ». Autorisation des fédérations pour la réalisation du site internet interactif de l'espace Idées Bien chez Moi.	financement pour faciliter le travail des comités régionaux Hébergement. 102 logements ont été financés pour un montant de 844 000 euros sur la période 2014-2015. Espace Idées Bien chez Moi – Socle commun Agirc-Arrco depuis 2015.
	Développer et structurer le service ECO Hébergement	La formation ECO Hébergement, destinée à tout collaborateur en charge d'accompagner les ressortissants en recherche d'une solution d'accueil collectif, a bénéficié en 2015 à 19 stagiaires portant ainsi le nombre total de collaborateurs formés à 59. La nécessité de favoriser le développement de cette mission et la persistance de disparités dans les organisations actuelles ont néanmoins conduit à ouvrir en 2015 une réflexion sur la structuration globale dont les conclusions sont attendues pour 2016.	Destinée à poser un socle commun entre les GPS et favoriser ainsi une méthodologie de réponse harmonisée, la formation aborde autant les savoirs (juridique, administratif, médico-social ...) que les savoir-être (posture professionnelle, gestion des interactions) et les savoir-faire (boîte à outils commune) pour répondre aux besoins des ressortissants cherchant des solutions alternatives au domicile.
	Stabiliser les droits réservataires au niveau global (en pourcentage de la population de 75 ans) constaté au 31/12/2012. Assurer une répartition géographique cohérente intra-régimes et en partenariat avec les MARPA (convention MSA) Suivi des droits réservataires	Un groupe projet a été constitué en 2015 pour l'évolution de la procédure d'investissement en EHPAD : assouplissement des critères d'inclusion pour l'investissement en EHPAD et ouverture de cette procédure aux EHPA et autres habitats regroupés dédiés aux personnes âgées autonomes. Travaux terminés fin 2015. Bilan du suivi des droits réservataires après 8 ans d'application. Evolution de la procédure pour suivre un plus grand nombre d'établissements. Les nouvelles modalités de suivi ont été diffusées par instruction.	En 2015 : -647 places en hébergement permanent -840 accueils de jour autonome
	Maintenir et développer les actions qualitatives d'accompagnement (dans toutes leurs dimensions) au sein des établissements du parc Agirc-Arrco et créer les conditions d'un essaimage des pratiques	Pour rappel, cet axe s'inscrit dans un calendrier 2015-2018. En matière d'approche qualitative, l'axe a été renforcé pour les établissements médico-sociaux et sanitaires mais il s'exerce à présent au bénéfice exclusif des structures en gestion maîtrisée. Les interventions qualitatives doivent être garanties sur chaque établissement sur un mode de prestation globale cohérente. L'évaluation de l'impact sur la qualité de vie des résidents et la qualité de vie au travail sera généralisée. L'essaimage des bonnes pratiques est à favoriser.	Les actions précédemment initiées sont déclinées en plans d'action pérennes ex : la santé bucco-dentaire ou l'adaptation aux déficiences visuelles et auditives. Mise en place d'un indicateur de développement durable (IDD) rempli annuellement pour chaque structure du parc.
	A partir de l'évaluation du plan médico-social et sanitaire, définir les conditions d'évolution et d'optimisation du parc Agirc-Arrco	La structuration du pilotage du parc assise sur la mise en œuvre, en 2012, des trois entités de pilotage s'est déployée avec, pour chacune des entités, l'instauration concrète d'une dynamique commune aux établissements de leur périmètre respectif. L'audit réalisé en 2014 a constaté que la mise en place des entités de pilotage et la coordination par la DAS des fédérations a été une première étape de structuration du pilotage du parc. Celui-ci recommande une évolution de cette organisation à cinq	Transformation du pilotage du parc Agirc-Arrco : depuis juillet 2015, réunions régulières des instances opérationnelles (comité technique de pilotage) et politique (comité stratégique) pour l'étude de préfiguration de la future organisation. La feuille de route est présentée aux instances des fédérations en juin 2016. Dans le cadre de la feuille de route du parc en

		<p>ans, en fonction des orientations stratégiques définies par les partenaires sociaux.</p> <p>Dans le cadre de la feuille de route définie par le parc sur la période 2015-2018, ces derniers ont réaffirmé la nécessité d'organiser au sein d'un pôle ressource unique, le pilotage l'exploitation et le patrimoine pour une recherche d'optimisation et d'efficience.</p>	<p>propriété, définie pour la période 2015-2018, les instances des fédérations ont demandé à ce que le parc soit recentré autour des établissements en gestion maîtrisée par les IRC ou a minima, que les autorisations d'exploitation soient détenues par les IRC.</p> <p>Les prospections initiées sur 2015 conduisent les IRC à reprendre en gestion 5 établissements à l'horizon 2018 : 1 géré par l'ARPAD, 2 gérés par l'AREFO et 2 gérés par la Croix Rouge Française.</p>
--	--	--	--

Conclusion

Conclusion

L'analyse présentée dans ce rapport traduit une vision de l'action sociale mise en œuvre par les institutions du régime Agirc en mettant l'accent sur les dépenses qu'elles ont engagées au cours de l'année 2015.

L'utilisation de la dotation sociale pour les dépenses d'exploitation atteint 84 %, en baisse par rapport à 2014 (90 % en 2014). Le résultat du fonds social des 12 institutions est positif et en augmentation de 5,2 % par rapport à 2014.

Une analyse des différentes formes de dépenses engagées par les institutions Agirc montre que :

- le premier poste de dépenses est engagé sous forme de financements collectifs en augmentation de 0,3 % (31,6 M€ en 2015). 94,5 % de ces financements entrent dans le champ prioritaire ; le nombre total de bénéficiaires est de 184 290.
- les aides financières individuelles constituent le deuxième poste de dépenses de l'action sociale avec 12 M€, en diminution de 29 % par rapport à 2014 et ce sur plusieurs années. 43,4 % des aides individuelles versées entrent dans le domaine prioritaire et le montant des aides non prioritaires diminue de 37,6 % en 2015. La scolarité demeure le 1^{er} poste des aides individuelles non prioritaires (3,6 M€); le nombre total de bénéficiaires est de 10 841.
- après une légère hausse en 2014, le personnel en ETP des institutions Agirc diminue fortement de 9,2 % en 2015 (- 28,07 ETP). La baisse porte sur les ETP en charge des aides individuelles et actions de service tandis que les ETP des financements collectifs augmentent.

2015 est la deuxième année de la mise en œuvre des nouvelles orientations prioritaires, présentées en ordre décroissant d'engagements :

- accompagner le grand âge en perte d'autonomie avec 29,5 M€,
- donner les clés du bien vieillir avec 28,1 M€
- soutenir le retour à l'emploi des actifs les plus fragiles avec 10,5 M€,
- aider les aidants familiaux avec 4,6 M€.

Le socle commun qui mobilise pour l'essentiel les dotations mutualisées a représenté 29,5 M€ soit 8,1 % des dotations sociales des régimes Agirc-Arrco au bénéfice de 136 700 personnes.

En 2015, le niveau de dépenses dans les domaines considérés comme prioritaires s'établit à 71 % en baisse par rapport à 2014 (72,3 %). L'objectif énoncé dans le cadre des nouvelles orientations prioritaires à l'horizon 2018 est d'atteindre un taux de 80 % d'utilisation des dotations sociales.

En ce qui concerne la maîtrise des coûts liés à l'action sociale, dans le cadre des contrats d'objectifs et de moyens entre les fédérations et les IRC, les premiers résultats de l'étude 2015 traduisent une réduction des coûts de 3,3 % et une progression du nombre de bénéficiaires de 2,8 %.

A partir de l'exercice 2015, pour les exercices suivants, la cible est fixée à une amélioration de 1 % par an du ratio dépenses totales nettes de l'action sociale / bénéficiaires.

Annexe

Annexe 1

Le compte de résultat 2015 des fonds sociaux combinés incluant les 12 institutions, la fédération et les 40 entités périphériques³, est le suivant :

COMPTE DE RESULTAT	2015	2014 € constants
Produits de gestion courante	302 462 145	324 548 684
DOTATIONS	104 176 310	104 176 311
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	189 640 234	208 810 518
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	6 568 644	9 525 519
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	2 076 957	2 036 336
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	302 462 145	324 548 684
Interventions sociales (participations financières)	39 148 395	42 276 444
ACTIONS MUTUALISEES	3 386 757	3 350 291
AIDES INDIVIDUELLES	8 511 605	12 581 959
INTERVENTIONS COLLECTIVES	27 250 033	26 344 194
Charges de gestion courante (et à caractère d'intervention sociale)	244 380 032	264 554 735
SOUS TRAITANCE INTRA-GROUPE		
SERVICES EXTERIEURS	78 482 376	75 273 175
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	13 329 500	14 836 621
CHARGES DE PERSONNEL	111 816 630	135 031 979
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	37 134 727	35 328 408
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 616 799	4 084 552
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	283 528 427	306 831 179
RESULTAT D'EXPLOITATION	18 933 718	17 717 505
Produits financiers	5 857 985	6 874 059
Charges financières	2 227 251	2 799 536
RESULTAT FINANCIER	3 630 734	4 074 523
Produits exceptionnels	16 593 804	26 067 465
Charges exceptionnelles	8 091 045	15 895 835
RESULTAT EXCEPTIONNEL	8 502 759	10 171 630
IMPÔTS SUR LES REVENUS	-415 707	-572 411
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-3 188	-3 188
Reprises de provisions des écarts d'acquisition	73 626	76 278
Résultat des sociétés mises en équivalence	227 085	79 594
Résultat revenant aux minoritaires	-58 087	-109 386
RESULTAT DE L'EXERCICE	30 890 940	31 434 545

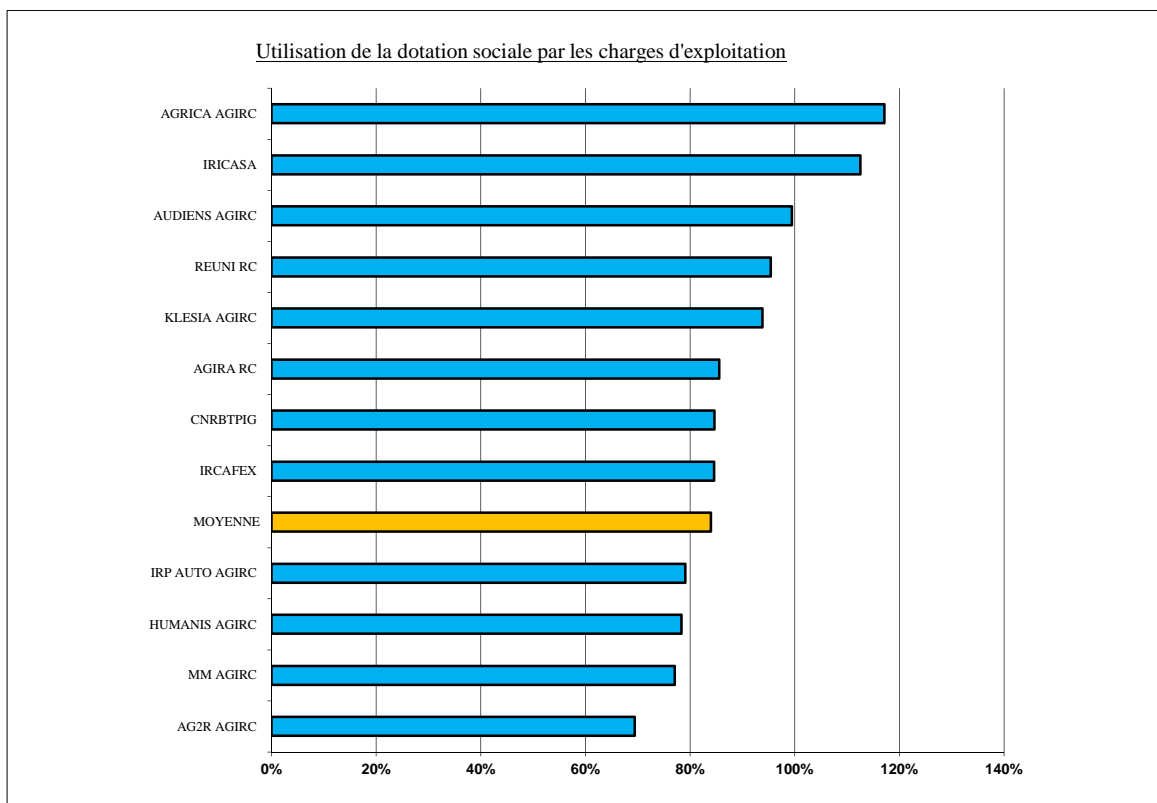
Le résultat positif se situe à **30,9 M€** en diminution par rapport à 2014 de 1,7 %.

Cette diminution est directement liée au résultat exceptionnel en baisse de 16,4 % par rapport à 2014. En effet, en 2014, le résultat exceptionnel était en hausse du fait de la vente de deux résidences.

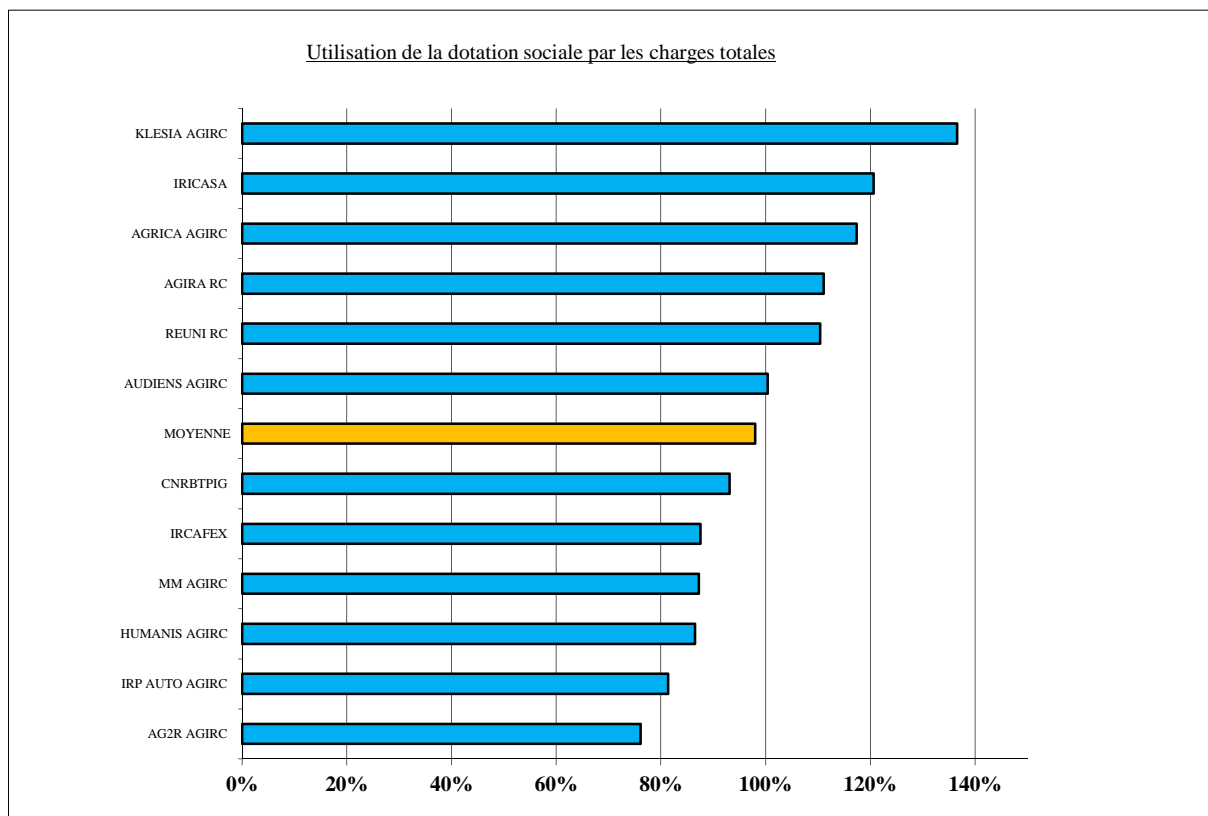
³ Une entité périphérique entre dans le périmètre si au moins l'une des rubriques retenues dépasse le seuil de 5 M€. Pour le régime Agirc, il s'agit du total des immobilisations brutes ou du total de la situation nette ou du total des créances ou du total des dettes ou du résultat de l'exercice ou du total des produits (hors produits exceptionnels) ou du total des charges (hors charges exceptionnelles) ou du total des emprunts contractés auprès des tiers. L'intégration se fait à 100 % dès que le seuil a été atteint. S'il est atteint pour les deux régimes, la prise en compte dans les comptes combinés se fait pour le régime majoritaire.

Annexe 2

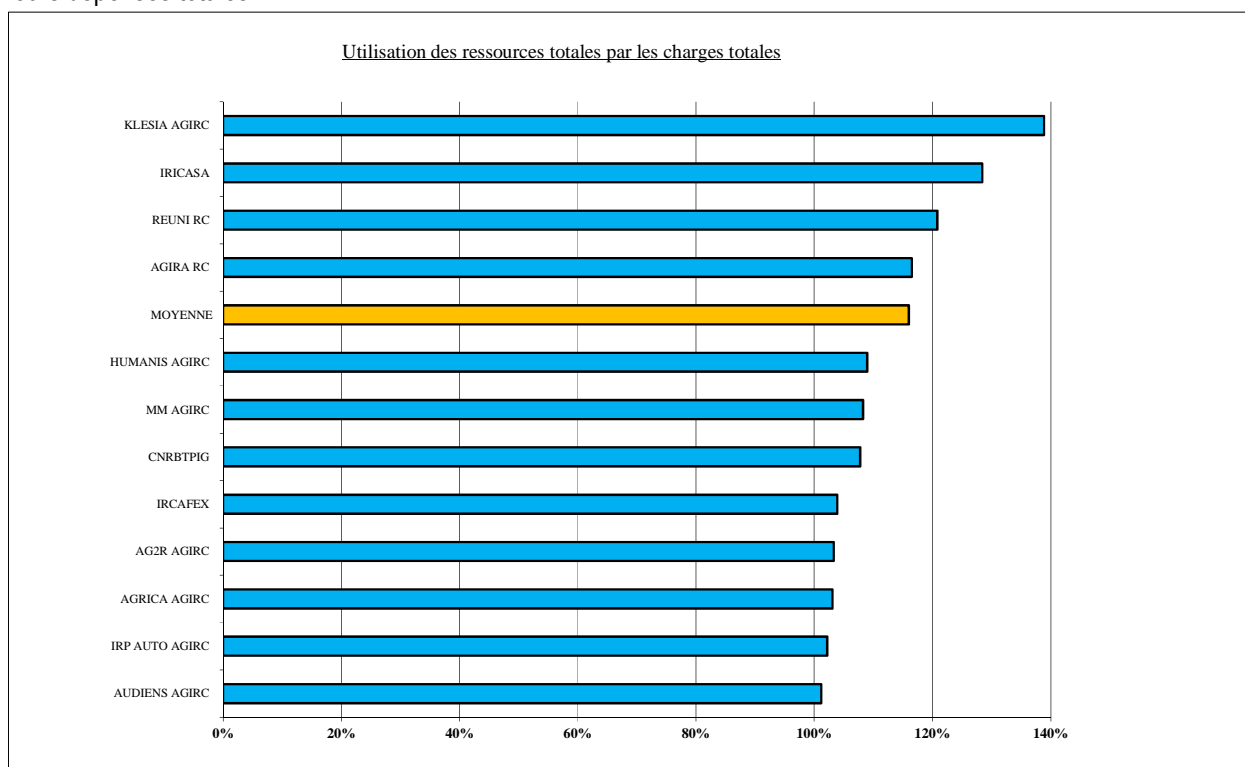
Les trois graphiques suivants illustrent les taux de consommation de la dotation sociale et des ressources totales pour chaque institution et montrent la diversité des situations.



D'après le graphique ci-dessus, deux institutions utilisent l'intégralité de leur dotation sociale pour leurs charges d'exploitation. La moyenne Agirc se situe à 84 % (90 % en 2014). Quatre institutions se situent en dessous de la moyenne de 79 % à 69 % et six au-dessus de 85 % à 117 %.



Selon le graphique ci-dessus, six institutions n'utilisent pas l'intégralité de leur dotation pour couvrir leurs dépenses totales, la moyenne étant de 98 % (107 % en 2014). Six institutions utilisent l'intégralité de leur dotation pour couvrir leurs dépenses totales.



Toutes les institutions dépensent plus que leurs ressources totales pour couvrir l'intégralité de leurs dépenses et puisent donc dans leurs réserves du fonds social. Cette situation est complètement inversée par rapport à 2014 où une seule IRC avait dépensé intégralement ses ressources. La moyenne Agirc se situe à 116 ; le minimum est de 101 % jusqu'au maximum de 139.

Parutions 2015

AIDE À DOMICILE MOMENTANÉE

De l'aide si je veux



Vous souhaitez un message, à la disposition des experts, des conseils... Vous recherchez une offre de prestations et vous avez besoin de renseignements ? Des conseils sur simple demande d'information, sans frais, votre centre de contact complémentaire met à votre disposition l'AIDE À DOMICILE MOMENTANÉE.

Pour tout renseignement, appelez votre conseiller au :

DIAGNOSTIC BIEN CHEZ MOI

Un ergothérapeute ? Si je veux



Le **DIAGNOSTIC BIEN CHEZ MOI**, c'est quand vous voulez. Ce service est offert tout en échangeant avec un expert diplômé d'État, un ergothérapeute. Il prend en compte tous les aspects de votre logement, vos habitudes et vos goûts et vous propose des solutions pour améliorer la qualité de votre quotidien en fonction de ce que vous souhaitez faire et de ce que vous voulez faire.

Pour tout renseignement, appelez votre conseiller au :

SORTIR PLUS

Je sors si je veux



Aller chez le médecin, à la banque, retrouver des amis. Avec un conseil, une aide spécialisée... **SORTIR PLUS**, c'est quand vous voulez. Sans frais et en échangeant avec un expert de l'Agirc-Arrco. À votre domicile, votre centre de contact complémentaire met à votre disposition son service **SORTIR PLUS** pour vous accompagner, à pied ou en voiture.

Pour tout renseignement, appelez votre conseiller au :

agirc-arrco

Orientations prioritaires de l'action sociale 2014-2018 : Affirmer et développer notre action.

Aide à domicile momentanée
Diagnostic Bien chez moi



CD

Affiches

AIDE À DOMICILE MOMENTANÉE

De l'aide si je veux




UNE ACTION SOCIALE **Recherche complémentaire**

Flyers 10- 2015

DIAGNOSTIC BIEN CHEZ MOI

Un ergothérapeute ? Si je veux



UNE ACTION SOCIALE **Recherche complémentaire**

SORTIR PLUS

Je sors si je veux



UNE ACTION SOCIALE **Recherche complémentaire**

VISION ET HABITAT

La vision peut s'améliorer avec l'âge, découvrez les aménagements recommandés pour optimiser votre confort et votre sécurité au domicile.




Plaquette 02-2015

agirc-arrco

Étude nationale 2014

Activité physique
Lutter contre la sédentarité pour bien vieillir



Publication 06- 2015